

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 13 décembre 2017

Présidente	:	Mme Catherine BUCHET
Secrétaire	:	Mme Anne-Claude PELET
Scrutateurs	:	M. Anthony HUYS
		M. Arnaud GRAND
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 décembre 2017 à 18 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2017

2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

- 2.1 de M. Christian Allenbach (VER), démissionnaire ;
- 2.2 de M. Eric Walther (VER), démissionnaire.

3.3. Nominations

- 3.1 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de Mme Amiira Neff, (SOC), démissionnaire ;

4. Communications du bureau notamment sur la composition

- 4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : «Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active ». (Date de la commission : lundi 8 janvier 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 4.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition de M. Philippe Bron et consorts : « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ». (Date de la commission : jeudi 18 janvier 2018 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 19/2017 relatif à l'adoption du budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 8.2 sur le préavis No 20/2017 relatif au budget communal ordinaire pour 2018. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.3 sur le préavis No 21/2017 relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;
- 8.4 sur le préavis No 22/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'915'000.- au maximum pour l'aménagement de la Grande-Place à Clarens sous déduction d'une donation d'un montant de CHF 1'000'000.- et de CHF 1'761'000.- au maximum pour la requalification de l'espace public de la rue du Grammont et de l'avenue des Pléiades ainsi que la réfection de la partie Ouest de l'avenue Alexandre-Vinet. (Rapp : M. Michel Posternak) ;
- 8.5. sur le préavis No 23/2017 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table « ITTF Europe Top 16 Cup », à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 et à porter au budget des années 2019 et 2020. (Rapp : M. Roland Rimaz) ;
- 8.6. sur le préavis No 24/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'246'500.- au maximum pour le renouvellement de dix véhicules utilitaires, trois machines diverses, deux remorques de transport et l'acquisition d'un nouveau tricycle électrique et d'une nouvelle remorque de transport par prélèvement sur provision pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp. : M. Olivier Muller).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 25/2017 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'400'000.- en faveur de la FACEME, Fondation pour l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs, en vue de consolider leur crédit hypothécaire et d'une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 et prélèvement de CHF 290'000.- sur le fonds Kümmer pour la petite enfance. (Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mardi 9 janvier 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 9.2 No 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.- au maximum pour la réfection de la rue des Fontaines à Chailly. (Date de la commission chargée d'examiner cet objet : lundi 15 janvier 2018 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

10. Développement(s) des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 91 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

Présence :

91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Carole Grangier, MM. Gaëtan Cousin, Emmanuel Gétaz

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Stéphane Barbey, Michel Bongard, Matthieu Ehinger, Michel Granato, Bernard Schmid.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Je souhaiterais apporter des modifications, à la page 30, au point 8.5 de l'ordre du jour, concernant le règlement sur la taxe de séjour. Au chapitre 3, articles 6 à 11, il faudrait modifier un mot à la 3ème ligne « il a essayé d'adresser une protestation solitaire, et non pas une sollicitation ». 3 lignes plus bas, « souvent ces émoluments sont beaucoup plus élevés, les justiciables en font les frais et non pas les justices ». Merci madame la secrétaire. »

Madame la Présidente

« Y a-t-il d'autres modifications à apporter sur ce PV ?
La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. »

Mme la Présidente Catherine Buchet tient à remercier la secrétaire pour son PV.

Mme la Présidente lit la lettre de démission de M. Eric Walther.

M. Yves-Laurent Kundert

« C'est avec une grande émotion que nous prenons congé de notre camarade Eric Walther qui est une cheville ouvrière de notre groupe.

J'aimerais dire aussi que le hasard a fait qu'il est entré au conseil en 1981 qui était l'année d'élection de M. François Mitterrand et qu'il a présidé notre conseil en 1988, l'année de la réélection du même François Mitterrand. C'est avec beaucoup d'émotion que nous prenons congé de notre camarade Eric Walther. »

Mme la Présidente

« Je tiens à excuser M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi qui est malade, et le retard de 45 minutes à une heure, de M. Laurent Wehrli, Syndic. »

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1 M. Christian Allenbach (Les Verts), démissionnaire.

Après avoir consulté le procès-verbal des élections communales de février 2016, le Bureau électoral constate que la liste du parti Les Verts ne comporte pas de viennent-ensuite. Il convient donc de procéder à l'élection complémentaire conformément à l'art. 67 LEDP.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Jessica Ruedin (Les Verts), en remplacement de M. Christian Allenbach (Les Verts), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mme Jessica Ruedin (Les Verts) conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Jessica Ruedin est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

2.2. M. Eric Walther (Les Verts), démissionnaire.

Après avoir consulté le procès-verbal des élections communales de février 2016, le Bureau électoral constate que la liste du parti Les Verts ne comporte pas de viennent-ensuite. Il convient donc de procéder à l'élection complémentaire conformément à l'art. 67 LEDP.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Livia Mirela Balu (Les Verts), en remplacement de M. Eric Walther (Les Verts), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mme Livia Mirela Balu (Les Verts) conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Livia Mirela Balu est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de Mme Amiira Neff (SOC), démissionnaire ;

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe SOC a le plaisir de présenter la candidature de Mme Tanya Bonjour comme membre suppléante à la CoFin.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Tanya Bonjour est élue comme suppléante à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

De la MOTION FET- Transfert à la commune de Montreux Mme la Présidente passe la parole à **M. Romain Pilloud** qui fait la lecture de l'email envoyé à la présidente du Conseil :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs chers Collègues

La commission chargée de l'examen de la motion de M. Christophe Privet :

« FET - Transfert à la commune de Montreux » devait normalement se réunir le 7 décembre dernier pour discuter de l'objet mentionné.

Le 4 décembre, M. Rapin, Secrétaire Municipal, a transmis par courriel les documents demandés dans le cadre de la commission. Il a également joint aux documents une analyse juridique effectuée par Me Myriam Radoszycki (juriste à l'administration générale) et Me Maurer (directrice adjointe de l'ASSo) évoquant, à priori, une irrecevabilité de la motion en raison de son objet illicite et interdit. L'avis juridique précise également que le conseil communal n'était pas compétent pour traiter de cette question.

Au vu de ces éléments laissés à la réflexion des commissaires et du motionnaire avant la séance du 7 décembre, ce dernier a finalement choisi de retirer sa motion le jour même de la séance et m'en a informé par téléphone, information que j'ai ensuite transmise à qui de droit.

La commission ne s'est donc pas réunie, en conséquence de quoi aucun rapport n'a été rédigé. »

Mme la Présidente remercie M.Pilloud.

Deux commissions sont à nommer:

- 4.1 La commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica :
«Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active ».

Date de la commission : lundi 8 janvier 2018 à 19h00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc

Membres : Mmes Claudine Borloz, Andrea Gremaud, Mélanie Nicollier, MM. Jonathan al Jundi, Raphaël Corbaz, Vincent Haldi, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp, Christian Vernier

- 4.2 La commission chargée de l'examen de la pétition de M. Philippe Bron et consorts : « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ».

Date de la commission : jeudi 18 janvier 2018 à 19h00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

Présidence UDC : Mme Christine Menzi

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anne Duperret, Suzanne Lauber Fürst, MM. Christian Burki, Raphaël Corbaz. Gaëtan Cousin, Joseph Filippone, Mario Gori, François Grand.

5. CORRESPONDANCE

Madame la Présidente a reçu plusieurs courriers concernant le « PQ de Chernex Village et le recours de Bernard et Christiane BRIOD ».

M. Christian Neukomm

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, pour faire suite au courrier que Madame la Présidente a reçu, la Municipalité souhaite rappeler brièvement les faits concernant la problématique du recours de M. et Mme BRIOD.

En date du 12 octobre 2016, votre Conseil adoptait le plan de quartier « Chernex Village », ainsi que les réponses proposées par la Municipalité aux oppositions déposées durant l'enquête publique de ce plan de quartier.

Le dossier a ensuite été transmis au Département cantonal, pour qu'il procède à son approbation préalable et notifie les réponses aux oppositions adoptées par votre Conseil, ce qui a pour effet d'ouvrir les voies de droit aux opposants non

satisfaits de la réponse reçue et qui souhaitent poursuivre la procédure dans une phase de recours.

C'est ce que les époux Briod (qui sont propriétaires d'une des parcelles bordières du périmètre du PQ) ont décidé de faire en date du 23 mai 2017, car ils estiment qu'un des bâtiments du complexe médico-social attendu en ce lieu viendrait trop près de leur limite de propriété.

Les deux audiences menées par la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, les 20 novembre et 7 décembre 2017, ont conduit les parties à trouver un accord qui a permis le retrait du recours par les époux Briod.

Dans le cadre du projet qui fera l'objet de la demande d'un permis de construire et pour le bâtiment devant s'implanter à proximité de la parcelle des époux Briod : Le maître de l'ouvrage s'est ainsi engagé à présenter une implantation de façade qui préserve le plus possible le dégagement visuel et la lumière depuis les fenêtres des recourants. Il s'est également engagé à financer la restauration de la capite des époux Briod, qui est en très mauvais état, mais qui leur tient très à cœur.

La Municipalité s'est engagée à veiller à ce que ces deux éléments soient pris en compte par le projet qui sera déposé à l'enquête publique en vue de la délivrance d'un permis de construire.

La solution ainsi trouvée ne modifie en rien le cadre légal du PQ « Chernex Village », qui pourra être légalisé tel qu'il a été adopté par votre Conseil.

Merci de votre attention. »

Mme la Présidente

« J'ai reçu un courriel de l'université de Berne, concernant un sondage sur le système de milice dans les communes en Suisse. Seul 10% des conseillers de Montreux ont répondu à ce sondage à ce jour. Ce message ayant peut être passé dans les spams des conseillères et conseillers, je vais demander que cet e-mail vous soit à nouveau envoyé afin que vous puissiez y répondre. »

Mme la Présidente lit l'invitation pour la soirée du Corps de Musique de Montreux-Clarens, l'Harmonie Municipale, qui est adressée au Conseil communal. Leurs représentations auront lieu les 3-4 février 2018 à l'aula du Gymnase de Burier.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente

« Je remercie la Municipalité pour sa communication écrite et pour son information sur la conférence des syndics de la Riviera. La Municipalité souhaite-t-elle faire d'autres communications? »

M. Christian Neukomm

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, il s'agit d'une communication relative au choix de l'investisseur à l'issue de la procédure d'appel d'offres publiée le 7 juillet 2017 en vue de la réalisation du plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés » :

Suite au préavis No 11/2017 et à la décision de votre Conseil du 8 novembre 2017, la Municipalité a poursuivi ses démarches visant à trouver un partenaire financier en vue de la réalisation du quartier « Les Grands Prés » à Baugy.

L'appel d'offres à investisseurs publié le 7 juillet 2017 a permis le dépôt de dossier de la part de neuf candidats en date du 20 octobre 2017. L'analyse de ces candidatures a permis de dégager trois dossiers, qui présentaient une approche de développement telle que souhaitée pour ce quartier et au plus proche des critères contenus dans le cahier des charges.

Les auditions qui s'en sont suivies ont permis à un candidat, le groupe Retraites Populaires SOCIM, de se mettre en évidence. Il a convaincu le comité d'évaluation et la Municipalité, en faisant état de sa large expérience et réputation en matière de construction de quartiers d'habitations, d'une solidité financière avérée, d'un programme de logements permettant de satisfaire l'importante mixité recherchée pour le quartier des Grands Prés, d'une garantie sécurisante par rapport aux modalités de constitution des droits de superficie et du versement des parts de redevance y afférant ; la réalisation du nouveau quartier selon une méthode traditionnelle, avec certification « site à 2000 watts », a également été perçue comme un solide avantage pour la santé de l'économie locale. Le groupe Retraites Populaires SOCIM a également été le plus attractif en termes financiers.

La Municipalité poursuivra la procédure jusqu'à ce que l'attribution du droit de superficie valant droit distinct et permanent (DDP) au groupe Retraites Populaires - SOCIM puisse être soumise à la décision de votre Conseil dans le cadre d'un prochain préavis.

En conclusion, nous vous prions, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. »

2^{ème} communication de M. Christian Neukomm

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, cette communication est relative au bâtiment du Théâtre de l'Alcazar et aux mesures d'urgence à prendre sur le bâtiment.

En date du 4 octobre 2017, la Municipalité renseignait votre Conseil sur la situation du bâtiment de l'Alcazar et notamment sur les démarches à prendre en vue de la protection de ce fleuron du patrimoine communal, ce à la suite de l'interpellation déposée par Monsieur le Conseiller communal Pierre Rais.

Depuis, la Municipalité et le Département cantonal en charge du patrimoine (le Département des finances et des relations extérieures) ont poursuivi leurs discussions et il en ressort ce qui suit :

- le Département a notifié au propriétaire sa décision d'exécuter des travaux à réaliser d'urgence, par substitution au propriétaire ; en effet, l'Alcazar est classé Monument historique (note 1) et la protection des bâtiments classés relève de la compétence du Département ;
- le Département a décidé de procéder à la construction et la pose d'une structure en bois qui permet d'enlever les échafaudages – dont la location est actuellement financée par le Département - tout en assurant la protection du bâtiment pendant au moins 6 ans ;
- visuellement, cette structure sera moins importante que l'échafaudage actuel, mais laissera volontairement une perception « d'ouvrage en travaux », de sorte à éviter que l'on puisse croire que le bâtiment va rester ainsi ad vitam aeternam, s'agissant bien d'une solution d'urgence ;

- ces travaux font l'objet d'une procédure simplifiée au vu de l'urgence de la situation et la Municipalité les autorisera avant la fin de l'année 2017 ;

- les travaux sont entièrement financés par le Département cantonal et ils devraient débuter, sous toutes réserves, au plus vite et donc dès janvier 2018.

La Municipalité et le Département poursuivent par ailleurs les démarches en vue de la finalisation des travaux de réfection complète de ce bâtiment emblématique. Des propositions seront adressées au propriétaire.

La structure provisoire en bois permettra ainsi de protéger l'Alcazar dans l'attente qu'une solution puisse être esquissée pour terminer les travaux de l'entier du bâtiment.

Merci de votre attention »

Madame la Présidente

« Je vous remercie, M. Neukomm. Le Conseil et moi-même nous réjouissons de ces nouvelles temporaires. »

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Mme la Présidente a reçu une motion et deux interpellations :

Une Motion avec le titre « FET 2.0 » qui sera développée lors de la séance du 7 février 2018.

Une Interpellation de M. Florian Chiaradia :

« Chernex : Quelle attention portée aux usagers du MOB ? »

Une Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de « la possible application du Règlement européen de protection des données de la commune de Montreux. »

Elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 19/2017 relatif à l'adoption du budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

Madame la Présidente prie le Président rapporteur de la rejoindre et lui demande s'il a quelque chose à ajouter ?

La réponse étant négative, la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Alexandre Staeger

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe ML souhaite remercier les représentants de la commune de Montreux, qui ont porté les préoccupations qui avaient été émises au sein de ce conseil, au niveau de la CIEHL. »

Madame la Présidente

« Très bien je pense que les deux membres de la CIEHL l'ont entendu, merci M. Staeger. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. »

Mme la Présidente demande à :

M. Yanick Hess (PLR), président-rapporteur de la commission, de donner lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. D'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

Mme la Présidente propose que le vote se fasse à main levée

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (4 abstentions)

8.2 sur le préavis No 20/2017 relatif au budget communal ordinaire pour 2018. (Rapp : Mme Irina Gote).

Mme la Présidente demande à la Présidente de la COFIN de venir la rejoindre et ouvre la discussion.

M. Pierre-Yves Nussbaum informe qu'il se récusera sur le 2m2c.

M. Alain Imhof se récusera aussi en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la société du Centre de Congrès de Montreux SA.

Mme la Présidente donne la parole à **Mme Irina Gote**

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Tout d'abord je tiens à saluer l'excellente collaboration entre notre commission et le Service des Finances. Comme de coutume, 3 séances en plus de la séance de présentation Municipale ont été nécessaires à l'étude du budget 2018. Les questions et les demandes de documents ont été très nombreuses. La commission a travaillé dans un très bon état d'esprit et les échanges ont été constructifs.

La commission a à nouveau nommé une sous-commission qui a étudié les subventions allouées à la culture et aux sports. Suite à ces travaux, une recommandation a été formulée dans le cadre du présent rapport.

Après la fin des travaux de la commission, la Municipalité, par la voix du Municipal des Finances Pierre Rochat, est revenue vers nous. Il nous a proposé un sous-amendement concernant l'amendement qui propose de diminuer de CHF 400'000.- la subvention communale de 1 million versée au 2m2c. Comme ce sous-amendement

Municipal propose, au lieu de diminuer la subvention de 400'000.-, d'augmenter les recettes de ce montant et de le passer de la colonne de charges à la colonne de recettes, je me suis permise de consulter par courriel les membres de la commission. 2 membres n'ont pas souhaité se prononcer sur ce sous-amendement, 1 membre s'est récusé et 7 autres l'ont accepté. La Municipalité a dit accepter l'amendement amendé. Je vous en donnerai donc lecture lors de la discussion sur le 3ème amendement de la CoFin. »

Mme la Présidente

«Je précise que la Municipalité va de son côté déposer un amendement. Nous n'allons pas le traiter comme un sous-amendement mais comme un amendement puisqu'il ne concerne pas la même ligne budgétaire que le premier amendement déposé. Mais effectivement, ils vont s'opposer. »

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur ce préavis.

M. Alexandre Staeger

« Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, de l'avis du groupe ML, le budget pris dans son ensemble est satisfaisant et ne suscite pas de commentaire général. Tel n'est cependant pas le cas de deux aspects particuliers. D'une part, il est tout simplement inadmissible que notre commune renonce à encaisser un certain nombre de taxes forfaitaires pour les déchets auxquelles sont assujettis les propriétaires de résidences secondaires. D'après les estimations évoquées en commission, ce ne serait pas moins de CHF 900'000.- sur trois ans qui n'auraient pas été encaissés car seuls les propriétaires qui se sont annoncés auprès de notre administration paient la taxe. Or ce procédé consistant à n'encaisser la taxe qu'auprès des assujettis qui veulent bien la payer n'est assurément pas conforme au principe de l'égalité de traitement ; en plus, elle prive notre collectivité publique de quelque CHF 300'000.- par an. La consternation de ML face à cette situation est d'autant plus grande qu'il est apparu, dans le cadre des travaux de la commission, que les données récoltées en rapport avec l'exécution de la loi sur l'harmonisation des registres (ces données EVID, EGID) d'identificateur fédéral de bâtiments et de logements sont inutilisables pour déterminer ne serait-ce que le nombre exact des assujettis à la taxe. En effet, le projet finalement adopté, donc de mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres, avait été présenté comme offrant une multitude d'opportunités d'application. Encore faut-il bien évidemment qu'une base légale autorise la transmission d'informations. Quoi qu'il en soit, des mesures correctrices doivent être prises au plus vite, afin de recouvrer le montant des taxes impayées et de facturer les montants qui seraient dus pour les années à venir. D'autre part, la commission de surveillance, que constitue la CoFin, a mis en exergue le fait que les dossiers de demande et d'octroi de subvention n'étaient pas correctement tenus. Or ce n'est pas la première fois qu'un tel dysfonctionnement est constaté par la commission. La mise en place d'un mécanisme de contrôle est donc à l'évidence nécessaire, afin de garantir que les subventions ne soient pas accordées à tort ou en violation du règlement pertinent. ML soutient par conséquent les demandes de la CoFin, intégrées dans son rapport. Si des mesures correctrices ne sont pas mises en place dans les plus brefs délais, ML ne sera de loin pas aussi clément quant aux comptes comme il le sera pour le budget. Dès lors, le groupe ML entend accepter le budget mais non sans insister sur les problèmes qu'il vient d'évoquer. »

M. Olivier Raduljica

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe socialiste remercie la commission des finances pour son travail et salue le fait que le rapport de la Présidente a été accepté à l'unanimité. Je ne répéterai pas les points que j'ai soulevé dans mon intervention préalable lors de notre Conseil de novembre, mais je vais me concentrer sur le chapitre traitant des observations de la sous-commission sur l'étude des subventions sport et culture.

Notre groupe a été très surpris d'apprendre que certains dossiers de demande de subventions, pour de grosses manifestations, soient à ce point incomplets et que des comptes annuels ne soient tout simplement pas demandés ou présentés.

Nous comprenons ainsi le sentiment de la CoFin de ne pas être entendue sur ce point malgré ses demandes répétées. Sachez que notre groupe réfléchit à revenir en février avec un postulat ou une motion, pour améliorer la vision globale, le contrôle et le suivi de ces subventions. »

M. Yanick Hess

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'examen du budget peut être un exercice périlleux. Lorsque l'exercice est trop positif, certains voudront apporter une augmentation de subventions, et lorsque le déficit annoncé est conséquent, les amendements de coupe viseront à obtenir l'équilibre. En se rappelant que le budget se base sur des salaires versés en plein, alors que des départs à la retraite ou des absences liées à la maladie ou l'accident réduiront la masse salariale, les amendements discutés en CoFin visent tous à l'équilibre budgétaire. En ce qui concerne la création d'une équipe dite de manifestation, représentant 3,2 EPT, le groupe PLR aurait souhaité que l'entier du projet fasse l'objet d'un préavis spécifique et puisse être discuté. C'est dans ce sens qu'il a demandé de diminuer de CHF 300'000.- le montant des comptes 430.30xx. Après mûres réflexions, nous n'allons pas revenir avec cet amendement, mais nous comptons sur la CoGest pour qu'elle suive de près la mise en place de cette future collaboration intercommunale. Pour le 2M2C, les 4 amendements proposés peuvent être compris comme une réduction de la voilure du navire amiral montreusien, alors qu'il est promis à une réfection prochaine globale. Ne nous trompons pas de cible. Lorsque vous projetez de changer de voiture, vous n'allez pas faire l'économie de ne pas l'entretenir. Le Conseil d'Administration du 2M2C ne va pas demander à la commune d'engager des fonds si cela n'est pas nécessaire ! Pour ces raisons, le groupe PLR refusera les amendements proposés, mais soutiendra le contre-amendement proposé par la Municipalité. Finalement, refuser d'entretenir son véhicule, c'est accepter qu'il faille en changer ! En conclusion, le PLR acceptera le budget 2018 quasiment équilibré. »

Madame la Présidente remercie M. Hess et pense que le président de la CoGest, M. Raduljica, aura pris bonne note par rapport aux EPT.

M. Pierre Rochat

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je me permettrai quelques remarques concernant les taxes déchets à facturer aux détenteurs de résidences secondaires. Prétendre qu'il s'agit d'une opération laxiste, que la commune et la Municipalité ne s'en soucient pas et ne font rien, est erroné.

Les services communaux travaillent assidûment à la consolidation des listes et à la récupération de ces montants, je peux vous l'assurer.

J'étais aujourd'hui encore au bureau du service des finances, où j'ai constaté que ce sont des situations compliquées. Encore plus que les relations avec les contribuables du rôle ordinaire.

Concernant les subventions, le conseil communal est légitimé à contrôler souvent, mais vous savez qu'un règlement a été adopté par le conseil et que ces dossiers sont suivis. La Cogest est légitime pour contrôler et s'occuper de ce dossier, elle doit le faire.

Je note et je profite de le dire publiquement, c'est bien si le conseil communal insiste pour que l'on remette les comptes. J'invite tous ceux qui gèrent des structures subventionnées à être très attentifs à cela. Il s'agit de présenter des dossiers avec des comptes, des documents et dans les délais. Ces questions-là sont fondamentales c'est peut-être l'occasion de le préciser. La Municipalité cherche des réponses à ces questions et elle a le souci d'obtenir les documents nécessaires. L'obtention de ces tableaux de bords est évidente pour assurer le contrôle.

Sur la question de la voirie, je note les remarques du PLR, mais il est de la compétence Municipale de répartir les collaborateurs au sein de la commune. En l'occurrence il ne s'agit pas de transférer les employés de voirie à l'administration, il s'agit d'un transfert interne au niveau du service de la voirie. Dans le cadre d'une réorganisation très profitable, je salue l'engagement du Municipal concerné et de son chef de service. Ils ont réussi l'opération extraordinaire de mettre en commun la gestion des déchets. Ils le font très bien et dégagent des postes disponibles, qui peuvent être réengagés dans la gestion des manifestations, ça n'est que bénéfique pour tout le monde. Pour ma part, je ne peux que me réjouir que le PLR ne propose pas d'amendement sur cette question et surtout féliciter et saluer l'administration qui gère correctement les choix à cet égard. Pour le reste, merci à la CoFin pour les échanges agréables qui ont eu lieu dans le cadre de nos travaux. Pour la conclusion, j'espère que le conseil confirmera les votes de ses représentants de groupes pour adopter un budget qui est presque équilibré. »

Madame la Présidente propose une manière de faire, en prenant sous-chapitre par sous-chapitre. Le vote des sous-chapitres se fera à main levée en demandant uniquement les abstentions et les votes négatifs.

Le budget sera débuté par la page 6 et se terminera avec les pages 1 à 5.

La Présidente demande s'il y a des oppositions concernant cette manière de faire.

Sous-chapitre 15, culture et loisir

M. Daniel Manzini

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je ne sais pas si c'est à ce moment-là que je dois déposer cet amendement qui est un peu technique (madame la Présidente confirme que c'est le bon moment pour déposer l'amendement)

Suite au préavis sur le Fond Culturel, le montant par habitant est passé de CHF 48.- à CHF 46.50, il y a donc une économie de CHF 1.50. Je trouve que dans le budget on doit adapter le montant à celui avalisé par la commission du préavis que M. Depallens présidait. Je fais la proposition d'amender et de diminuer le montant budgétisé au compte 150.36.58 de CHF 42'905.-, soit de porter le montant à hauteur de CHF 2'260'095.- en lieu et place des CHF 2'303'000.-. »

La discussion est ouverte sur cet amendement.

Amendement de M. Daniel Manzini

Diminuer le montant budgétisé du compte 150.36.58 de CHF 42'905.-, soit de porter le montant à hauteur de CHF 260'095.- en lieu et place des CHF 2'303'000.-.

M. Pierre Rochat

« Mme la Présidente, comme le dit M. Manzini, et je salue sa démarche, c'est un amendement technique, puisqu'une décision a été prise, dans le cadre de la région, de diminuer cette contribution par habitant de CHF 48.- à CHF 46.50 par année. J'attire l'attention sur le fait que, dans le cadre des débats qui ont eu cours à ce niveau-là, la plupart, voire la totalité des communes qui ont soutenu la diminution (la commune de Montreux n'a pas soutenu la diminution, car elle est largement bénéficiaire de ce fond culturel et trouvait inadéquat de le faire), se sont engagées formellement à réaffecter les montants économisés pour compenser les manques sur les subventions octroyées. Dès lors, je pense que ce serait un mauvais signal d'accepter cette diminution technique. J'invite le conseil à refuser l'amendement, ce qui permettrait à la Municipalité de disposer de CHF 33'000.- pour assurer des subventions complémentaires, si besoin, à des organismes qui ne seraient pas dotés comme d'habitude. J'invite le Conseil, au nom de la Municipalité, à refuser cet amendement. »

M. Christophe Privet

« Merci Madame la Présidente. M. le Municipal Rochat, j'ai constaté que la semaine dernière cela a suscité un débat nourri au Conseil communal de Vevey. Peut-être pourriez-vous en quelques mots et si vous êtes informé nous expliquer pourquoi l'ensemble des montants n'ont pas été utilisés ? »

M. Pierre Rochat

« Je n'ai pas l'information et comme M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi est absent pour cause de maladie, je ne peux pas renseigner le Conseil ce soir. Je confirme ce que je viens de dire, il y a eu débat et ces montants, seront octroyés, s'ils sont conservés, dans le cadre du budget communal, pour des compensations. »

M. Daniel Manzini

« J'ai bien entendu M. Rochat. Je pars quand même du principe que puisque cette diminution ne donne aucun signal, il faut adapter simplement notre budget au budget qui sera voté tout à l'heure au point 8.3. Il me semble cohérent d'utiliser le même montant du budget du préavis 8.3 pour notre budget annuel. Maintenant, concernant ces CHF 43'000.-, si on veut les utiliser pour la culture, libre à la Municipalité de le faire par des fonds différents, je n'y vois pas d'inconvénient. Pour la cohérence et la clarté du budget, il me semble que l'on devrait supprimer ces CHF 43'000.00. »

M. Yanick Hess

« Je comprends parfaitement les propos de M. Manzini. Par contre on vient de dire qu'au niveau de la CIEHL il serait intéressant que les communes du district augmentent leur participation l'année prochaine. Je ne sais pas comment serait perçue cette diminution de CHF 1.50 alors que nous en avons les moyens. Dans ce sens, je vous invite à ne pas soutenir cet amendement. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente relit l'amendement

Amendement de M. Daniel Manzini

Diminuer le montant budgétisé du compte 150.3658 de CHF 42'905.-, soit de porter le montant à hauteur de CHF 2'260'095.- en lieu et place des CHF 2'303'000.-.

Vote sur l'amendement de M. Daniel Manzini

L'amendement est accepté par 43 oui, 37 non, 6 abstentions.

Vote sur le sous-chapitre 15, culture et loisir amendé

Le sous-chapitre 15 est accepté à la majorité.

Chapitre 16 – Tourisme

M. Pierre Rochat

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je dépose formellement l'amendement de la Municipalité à la place de l'amendement de la commission.

Amendement de la Municipalité

Augmenter le montant budgétisé au compte 161.4362 de CHF 400'000.- soit à hauteur de CHF 525'000.-.

Il s'agit, conformément au mécanisme prévu par les flux financiers, de prévoir le retour que l'on va recevoir du 2m2c au bouclage de ces comptes plutôt que de diminuer la subvention. C'est logique et parfaitement conforme au préavis qui avait été adopté en 2010 sur les flux financiers entre la commune et le CCM SA. Je vous invite à soutenir cet amendement.»

Mme la Présidente

« Merci M. le Municipal pour cet amendement, il sera repris quand nous serons à la ligne de cet amendement dans les comptes.

Mme la Présidente de la CoFin, je vous propose de lire le premier amendement et les votes de la commission.»

Mme Irina Gote

« Merci Mme la Présidente,

L'amendement suivant est déposé par Monsieur Manzini :

Compte 161.3141 : Mettre au budget CHF 600'000.- au lieu des CHF 900'000.- une réduction de CHF 300'000.-, sur les frais d'entretien du 2M2C.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non, un commissaire s'est récusé. »

M. Michel Zulauf

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Mon intervention ne porte pas sur le fond même des 4 amendements concernant le 2M2C, mais ils font état d'une question d'opportunité. Mesdames, Messieurs, notre Conseil communal n'est pas un conclave d'où sort de la fumée blanche ou de la fumée noire. Notre Conseil, c'est la démocratie, c'est Athènes, c'est l'agora, avec tout autour de

nous une communauté de citoyens, électeurs et contribuables, à qui nous pouvons donner ce soir par le biais des amendements proposés par la CoFin un signe de vigilance et de compréhension. Car au fil de ces 15 prochains mois, nous parlerons beaucoup de la maison des congrès, du 2M2C si vous préférez. Nous devons nous prononcer sur un important crédit d'entretien et de restauration de ces bâtiments. Nous aurons le devoir de convaincre la majorité d'une population qui peut être versatile, qu'il y a lieu de consentir les moyens qu'il faut à notre vaisseau amiral pour qu'il continue à répondre à nos besoins sur les plans économiques, touristiques et culturels. C'est aujourd'hui que nous préparons les majorités de demain. Chacune et chacun tel que nous sommes au sein de nos groupes respectifs doit être prêt à faire des concessions. Nous devons être prêts à constituer le maillon d'un front uni comme nous avons su le faire pour sauver le marché couvert, comme nous avons su le faire pour l'Auditorium Stravinsky et comme nous n'avons pas su le faire pour l'Hôtel de ville. En conclusion, je pense que les amendements au budget sur lesquels nous devons nous prononcer concernant le 2M2C sont l'occasion de construire un front uni qui peut nous permettre d'aller au-devant de grandes victoires.»

La discussion sur l'amendement est ouverte

Mme Geneviève Brunner

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement.»

M. Daniel Manzini

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe socialiste soutiendra cet amendement pour les raisons suivantes : il correspond à une certaine logique, M. Zulauf l'a rappelé, on est à l'aube de transformations extrêmement importantes dans le Centre des congrès et il s'avère aujourd'hui que les montants d'entretien, soit ces CHF 900'000.-, ne sont pas tous forcément nécessaires. C'est vrai que par rapport à la remarque de M. Hess, on ne refait pas la peinture de sa voiture si on a décidé de refaire toute la carrosserie. C'est un peu sur cette logique-là que nous sommes partis. Ensuite nous avons quand même évoqué le préavis 2010 dont M. Rochat parlait tout à l'heure. Il est clair que par rapport aux montants qui figuraient dans le préavis, aujourd'hui ces CHF 900'000.- se justifient peut-être moins. Si on fait un retour en arrière, nous avons à l'époque pratiquement CHF 50'000'000.- en plus de trésorerie aujourd'hui on en a moins que CHF 50'000'000.- ce qui veut dire qu'en 7 ans il y a 100 millions de moins. Il est clair qu'aujourd'hui nous souhaitons que du côté du 2M2C il y ait aussi un effort qui soit fait. Je ne veux pas résumer ce qui était mis dans le rapport. Il a quand même été constaté en CoFin qu'au niveau de l'entretien du patrimoine, que ce soient les routes où les bâtiments, peu de choses sont faites. En définitive, le citoyen montreusien attend aussi l'entretien de son patrimoine, le Centre des congrès doit lui aussi accepter que si on serre la ceinture sur l'entretien de notre patrimoine, le centre des congrès se sert également la ceinture.»

M. Anthony Huys

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je vais dire non pour cet amendement. Simplement parce qu'un budget, c'est prévoir une somme, ça ne veut pas dire qu'il faut tout de suite tout dépenser. Pour le 2M2C, le lifting est nécessaire et imposé. Je me rallie aussi à un commissaire qui dit : « le budget d'un immeuble public c'est aussi une partie de la responsabilité civile ». Je me permets de rajouter, que j'ai expérimenté dans le canton de Berne, il n'y a pas si longtemps, le concept d'une entreprise qui a prévu de grands investissements, de rénovations, et en même temps, a débuté une diminution de ses charges d'entretien avec pour conséquence, qu'au final c'était bien plus cher. C'est pour cela que je dis non. »

M. Yanick Hess

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, par rapport aux propos de M. Manzini, je comprends bien mais je pense qu'actuellement il n'est pas question de refaire la peinture de la voiture, il s'agit, d'être sûr que les pièces essentielles du véhicule fonctionnent. Le jour où la batterie ne fonctionne pas et la voiture ne part pas, et que le Centre des Congrès doit être opérationnel, j'ai des doutes quant à son fonctionnement. Je pense que l'investissement est nécessaire sur ce type d'objet. »

M. Caleb Walther

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je vous remercie de m'accorder la parole. Tout d'abord, à titre personnel, je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de pouvoir présenter directement à la CoFin les raisons de ce budget, qui est ordinaire et qui contient des postes nécessaires à la vie courante du bâtiment. En effet, même s'il y avait eu un échange de documents avant, les questions sont arrivées le dernier lundi matin et les réponses n'ont été traitées que par la sous-commission en charge des subventions du sport et la veille de la dernière séance de la CoFin. Il est trop tard ce soir pour entrer dans les détails de ces dépenses qui arrivent à ce montant évalué à CHF 900'000.-. Comme écrit dans le rapport, il y a déjà un tiers de celles-ci qui sont des contrats d'entretien, type ascenseurs, escalator, système Sprinkler etc. Bien sûr qu'à terme ils devront être dénoncés, mais on ne peut pas encore le faire cette année. Notre but, et c'était un peu ce qu'évoquait M. Hess, c'est que ce bâtiment fonctionne jusqu'au bout et le bout, ce n'est pas - comme il est précisé dans le rapport de la commission de finances de dire que « ce sera à peine dans 24 mois, 36 mois d'une réfection totale du bâtiment », car ce n'est pas une réfection totale du bâtiment et les travaux ne vont commencer au mieux qu'à l'été 2020. Jusque-là, on doit avoir un fonctionnement optimal et complet de ce bâtiment. Je rappelle que l'idée est de commencer les travaux après une édition du festival de jazz. Soit encore 3 éditions, avec en plus tous les autres événements que nous souhaitons pouvoir organiser au 2m2c. Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a déjà CHF 300'000.- de contrats d'entretien, l'amendement divise maintenant par 2 l'argent à disposition pour réparer. Car cet argent ne sert pas à des investissements, mais à la réparation du bâtiment au quotidien.

Ce que l'on va devoir décider aujourd'hui et j'ai bien entendu les propos de M. Zulauf, oui il faudra avoir un front uni pour défendre ce projet. Mais ce qu'on décide aujourd'hui, c'est de diviser par deux l'entretien possible du bâtiment pour cette année, avec le risque que certains événements ne puissent pas avoir lieu. Que

certaines espaces ne soient pas fonctionnels, tel qu'une ventilation qui ne marche pas, ou un monte-charge en panne, cela serait problématique et c'est de ces éléments-là dont on parle maintenant. Il n'y a pas de lien avec les travaux et je crois que c'est très important à comprendre. C'est d'ailleurs ce qu'évoquaient MM. Hess et Manzini par rapport à l'exemple de la voiture. On n'est effectivement pas en train de discuter de la peinture d'une voiture qui va être vendue, détruite ou repeinte. On est en train de parler des éléments du moteur, du fonctionnement parce qu'on souhaite utiliser ce bâtiment jusqu'au bout. Encore une fois, il ne m'apparaît pas utile d'aller plus en détail maintenant, mais de vraiment comprendre que, si le Conseil décide de voter cet amendement, ce sera le fonctionnement du 2M2C jusqu'au début des travaux qui en sera compromis, sans aucun impact sur les travaux mêmes. La Municipalité invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. Christophe Privet

« Merci Madame la Présidente. Monsieur le Municipal Walther je ne savais pas si la Présidente de la CoFin allait intervenir sur ce point, j'interviens donc en ma qualité de vice-président. Je ne peux pas vous laissez dire et accepter que la sous-commission soit venue vers vous en dernière seconde pour poser des questions sur le 2M2C. Je tiens ici à vous préciser que la CoFin vous a demandé des documents extrêmement précis le lundi précédent l'entretien de la sous-commission en charge de l'étude des subventions de l'Office du Sport, à savoir le grand livre du 2M2C ainsi que les annexes. Ces documents ont été reçus le mardi. Ils ont été étudiés par certains commissaires au moment qu'il leur a semblé opportun, notre rendez-vous étant fixé à 14 h. Que nous recevions les réponses à 8h, à 3h du matin ou à minuit avant notre rencontre ne changeait rien, puisque les questions ont été posées lors de la rencontre tel que c'était prévu. Je tiens ici à corriger ce que vous avez dit, nous avons eu l'ensemble des renseignements nécessaires, le grand livre et vos explications orales, ainsi que celles de votre chef de service qui connaissait aussi bien que vous le dossier. Je souhaitais rectifier ce point afin de ne pas laisser de sous-entendus traîner dans ce débat. »

M. Caleb Walther

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je m'excuse d'intervenir à nouveau. Ce que j'ai dit c'est que la Municipalité n'a pas eu l'occasion de présenter ces éléments devant la CoFin. Nous avons certes transmis les documents demandés, à savoir ceux qui justifient le projet de budget. Nous avons reçu le lundi une série de questions complémentaires par courriel et, à peu près en même temps, nous avons reçu un courriel de votre part annonçant que la sous-commission en charge des subventions sportives souhaitait aborder ces questions avec nous. Oui, nous avons eu un court échange en fin de cette séance-là, par exemple pour entendre qu'il y avait une demande autour des contrats d'entretien (CHF 300'000.- d'entretien). Nous avons donné un document et sauf erreur la sous-commission a estimé inutile de pousser plus loin la question. Je ne sais pas si la CoFin a ensuite reçu ce document. Ce que je dis, ce n'est pas en contestation avec les propos de M. Christophe Privet, tout comme le fait qu'il y ait eu des questions posées puis des réponses documentées transmises à la CoFin. Simplement ni le Municipal en charge ni le chef de service en charge n'ont eu l'occasion d'explicitier et de discuter cela directement avec la CoFin. »

Mme Irina Gote

« Merci Madame la Présidente, si je comprends bien, M. Caleb Walther exprime le regret de ne pas avoir été entendu par la commission dans son ensemble. Mais je tiens à rappeler à la Municipalité et aux membres du Conseil que le calendrier des séances est fixé d'entente avec la Municipalité. Ces séances se déroulent sur un laps de temps de deux semaines. Les séances ont lieu le lundi soir et le mardi qui suit, ce qui fait que c'est impossible, une fois le calendrier déterminé, de trouver encore des autres moments pour siéger pour d'autres sous-commissions. Le choix de la commission a été de créer une sous-commission sur les subventions à la culture et au sport. Il n'a pas été décidé de créer d'autre sous-commissions parce qu'il n'y avait pas le temps nécessaire pour le faire. Je rappelle aussi que les membres de la commission ne sont que des miliciens. Par contre, une discussion a eu lieu au sein de la commission. Effectivement, cette dernière souhaite bénéficier de davantage de temps pour pouvoir s'organiser mieux et peut-être effectivement travailler davantage en sous-commissions, en fonction des sujets. Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour que l'on puisse regarder notre nouveau planning afin d'avoir davantage de temps. »

M. Christophe Privet

« Madame la Présidente, un petit complément à l'égard de M. Walther puisqu'il insiste. M. Gfeller a fait la démarche, il avait son problème des 3,2 EPT, il a souhaité venir à la commission, a pris contact avec la Présidente et il est venu. Une semaine avant, encore une fois, et vu le nombre de documents qui ont été demandés, peut-être que vous auriez dû vous alerter. Je vais arrêter là M. Walther, j'estime que la sous-commission et ses collègues ont fait les choses comme elles devaient être faites et comme la CoFin lui en a donné mandat. C'est tout ce que je souhaitais vous dire.

M. Tal Luder

Merci Madame la Présidente, une partie du groupe UDC s'abstiendra sur cet amendement. Je suis un peu déçu des non-compléments de la part de notre Municipal, dire qu'il n'a pas les détails, je veux bien, mais je trouve la réponse un peu légère surtout quand on voit comment tourne la discussion.

M. Caleb Walther

Cela me gêne de revenir sur ce sujet-là, ce que je disais c'est que les détails, je les ai, je les connais. Mais je n'ai pas pu les présenter à la CoFin. Je peux vous lire le fichier maintenant au Conseil communal, mais j'estime que ce n'est pas le travail de ce plénum ce soir, d'aborder, contrat par contrat, un tel fichier. Je ne disais pas que je n'avais pas du tout les détails, ni la connaissance des bases du budget demandé de CHF 900'000.-. Que cela soit clair.

M. Pierre Rochat

Si vous permettez et sans vouloir compliquer les débats, je tiens à clarifier les choses, ce que je dois faire puisque j'étais le seul représentant de la Municipalité à être en permanence en contact avec la CoFin et à travailler avec elle (cela a d'ailleurs bien fonctionné). Il faut admettre, d'un point de vue purement factuel, que nous avons convenu dans la relation de nos travaux de faire venir M. Caleb Walther en fonction du débat sur la problématique de la voirie. Par contre, il n'a pas été convenu de demander de faire venir M. Walther. M. Gfeller par contre a été invité, je me dois de le préciser. Ensuite, il y a eu l'évolution du dossier, qui fait que nous nous sommes

retrouvés à la fin pour voter ces amendements. On ne peut que le regretter, il faut améliorer ces rapports de manière à ce que ce soit plus clair et que, dès le début, la CoFin dise qui elle veut entendre. Mais j'assume aussi la critique, en disant que j'aurais dû tout de suite sentir ou dire qu'il fallait faire venir M. Walther. Je note juste, pour la clarté des débats que les quatre amendements sur le 2M2C ont été déposés à la dernière séance de la commission. J'aurais certes pu faire suspendre les travaux de la commission et faire venir M. Walther, mais c'est quand même un peu compliqué de travailler dans ces conditions. Sur le fond, j'invite le Conseil communal à entendre les remarques de M. Walther, il a besoin de ce budget d'entretien parce que le bateau doit fonctionner absolument. J'invite donc le Conseil à refuser cet amendement. Il faut conserver le budget d'entretien du 2m2c.

Mme la Présidente « je constate que tout le monde veut améliorer les rapports et j'espère que ce sera chose faite pour l'année prochaine.

Soumission de l'amendement au vote, la Présidente demande à Mme Irina Gote, Présidente de la CoFin, de d'en faire la lecture. »

Amendement déposé par Monsieur Manzini :

Compte 161.3141 : Mettre au budget CHF 600'000.- au lieu des CHF 900'000.- une réduction de CHF 300'000.-, sur les frais d'entretien du 2M2C

Vote sur l'amendement Manzini

L'amendement est refusé par 54 non, 20 oui et 13 abstentions.

La Présidente passe à l'amendement suivant, déposé par Monsieur Privet :

Compte 161.3185 : Réduire la somme de CHF 350'000.- à CHF 200'000.-, donc CHF 150'000.- de moins.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non et un commissaire s'est récusé.

Mme Geneviève Brunner

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement.

M. Anthony Huys

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je dirais de nouveau non. Pourquoi ? Parce si je ne me trompe pas, au budget 2017 c'était marqué CHF 384'000.- et un commissaire est revenu pour dire qu'au 16 novembre 2017, il y avait besoin seulement de CHF 190'000.-. C'est un budget, c'est la prévision d'une somme, cela ne veut pas dire qu'il faut tout dépenser. Voilà le résultat. Au moins cela laisse à la Municipalité un fond de marge de manœuvre concernant ce sujet. »

M. Caleb Walther

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, très brièvement et dans la logique de l'amendement précédent, la Municipalité invite le Conseil à ne pas accepter cet amendement. En effet pour les travaux quotidiens

nécessaires à l'exploitation du bâtiment, ces honoraires sont nécessaires. Je précise encore qu'en l'état actuel, s'il y a CHF 190'000.- seulement qui ont été dépensés, je rappelle ou informe que la personne qui exerçait ce travail précédemment est décédée en début d'année et naturellement, il y a eu une période sur 2017 où moins d'honoraires ont été versés. Il a ensuite fallu confier ce mandat à une nouvelle équipe, qui suit maintenant l'entretien.

J'aimerais clarifier les choses : il y a une séparation complète entre les honoraires qui sont délivrés aux ingénieurs et architectes dans le cadre de l'étude d'avant-projet pour les travaux, imputés sur le compte du préavis de 3 millions que le Conseil avait accepté, et les frais dont on parle ici pour le suivi de l'entretien du bâtiment, soit pour les divers honoraires ou études qui doivent être faites. Ce suivi quotidien est d'autant plus important, pour revenir sur le débat de la voiture et de la peinture, qu'on ne souhaite pas faire des travaux d'entretien qui seraient absurdes en regard des travaux qui arriveront. L'intention est de faire que ce qui est nécessaire pour l'exploitation et le maintien de la valeur d'usage de ce bâtiment jusqu'aux travaux.

M. Caleb Walther invite le Conseil communal, au nom de la Municipalité, à refuser cet amendement. »

Vote sur l'amendement

L'amendement est refusé par 49 non, 26 oui, 12 abstentions

Lecture de l'amendement par Mme Irina Gote

L'amendement suivant est déposé par Madame Huber :

Compte 161.3653 - diminuer la subvention communale de CHF 400'000.-.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non et un commissaire s'est récusé. Et c'est là que nous avons un amendement Municipal.

Amendement de la Municipalité

Augmenter le montant budgétisé au compte 161.4362 de CHF 400'000.- soit à hauteur de CHF 525'000.-.

M. Pierre Rochat

« Madame la Présidente, je répète ce que je disais, tout à l'heure, au moment du dépôt de cet amendement : il s'agit bien d'un contre-amendement technique par rapport à l'amendement déposé par la commission. Il est vrai que l'observation des comptes du CCM SA laisse à penser que, logiquement, les résultats pourraient être bons et qu'il pourrait y avoir rétrocession. Il est d'ailleurs précisé dans le préavis de 2010 que, si le CCM SA atteint le montant des prévisions prévues, il rembourse tout ou partie de la subvention. Il s'agit d'un montant purement technique. La Municipalité a entendu que le Conseil veut que ces CHF 400'000.- soient actés, alors mettons-les en recettes, c'est techniquement juste. Il faut les mettre en prévision de recettes et non pas en diminution de charges. J'invite donc le Conseil à accepter l'amendement Municipal, contre l'amendement de la commission. Ce sera ensuite au conseil de juger s'il y a lieu de l'accepter au final ou pas. »

M. Christian Bécherraz

« Madame la Présidente, c'est la première fois que j'entends qu'une Municipalité pose un amendement à un conseil communal. Je ne crois pas que c'est valable dans le

règlement. Elle peut faire une proposition à la commission, à la Présidente de la commission mais poser un amendement je ne pense pas que c'est valable. »

Mme la Présidente pour mettre tout le monde d'accord lit : L'article 122, alinéa 4, lettre c : « peuvent proposer des amendements et des sous-amendements les commissions chargées d'examiner les propositions portées devant le conseil, les membres du conseil, la Municipalité. Les amendements et sous-amendements doivent être déposés par écrit avant d'être mis en discussion. » Cet amendement est tout à fait recevable. »

M. Alexandre Staeger

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de même que M. Bécherraz, je me permets d'intervenir sur une question de procédure mais pas la même, je n'ai pas très bien compris comment cet amendement était arrivé ? J'entends par là il n'est pas dans le rapport et je n'ai pas vu la Municipalité le déposer par écrit maintenant. »

Mme la Présidente précise qu'il a été déposé par écrit à l'instant.

M. Alexandre Staeger

« Bien il a donc été déposé maintenant, merci de le préciser, je n'ai rien à ajouter. »

M. Christophe Privet

« Madame la Présidente, dans le préambule au budget avant d'arriver aux amendements, la Présidente de la CoFin a informé le Conseil communal qu'elle a procédé à un envoi d'une information électronique sur la demande de la Municipalité afin que les membres prennent connaissance du sous-amendement proposé. Il a aussi été dit, lors de l'introduction au budget, que deux commissaires n'avaient pas rendu réponse de façon électronique. Les autres commissaires avaient répondu de manière favorable. Une fois que la CoFin a terminé ses travaux et qu'elle se trouve en rédaction de rapport, il va de soi qu'elle ne peut pas changer ses votes. Cette procédure n'est pas tout à fait correcte. Il y avait déjà eu le même problème avec le plafond d'endettement. Ceci étant, il est affiché au tableau le véritable vote, celui qui est officiel, que tous les votes électroniques ne changeront jamais puisque ce n'est pas prévu dans les procédures. C'est par 5 oui et 4 non que cet amendement a été accepté. Je tenais à préciser que ce qui avait été dit en préambule était un sondage d'opinion plutôt qu'un vote. Car ces procédures n'existent pas dans notre règlement et dans la loi sur les communes. J'aimerais à l'avenir que ce genre de chose puisse être évité, ce qui serait agréable. »

Mme la Présidente répond : « J'ai, ainsi que Mme Gote, pris acte de ce que vous venez de dire. Vous avez à l'écran l'amendement déposé à la CoFin ainsi que l'amendement Municipal déposé à ce jour. Je vais les opposer. Les membres du Conseil, qui sont pour garder l'amendement déposé à la CoFin: votent oui, ceux qui préfèrent garder l'amendement Municipal : votent non. »

Vote sur l'opposition des amendements

L'amendement Municipal est accepté par 62 non.

M. Christophe Privet

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, toutes mes excuses, mais je souhaite en l'occurrence puisque c'est une dernière possibilité d'un conseil communal, faire le budget. Je remercie mes collègues qui font de petites remarques de les garder pour eux. Ceci étant, Madame la Présidente, quel est l'intérêt à présent de voter ce qui est proposé par la Municipalité ? Très franchement, cet amendement ayant vidé l'amendement de la CoFin, qui proposait de ne pas verser l'argent au 2M2C c'était une sorte de coupe. Or ici nous avons maintenant par cet amendement inversé les choses. Il sera donc dit au 2m2c vous devrez nous verser CHF 400'000.-. Je m'excuse mais, je le sais depuis deux ans, c'est clair que le 2M2C va faire des bénéfices. Imaginez que vous votez cet amendement et que le 2M2C n'a que CHF 200'000.- ? M. Rochat viendra vers les conseillers et il dira : « écoutez (en parlant du Conseil communal), vous avez dit qu'on devait prendre CHF 400'000.- mais c'est une société anonyme. Moi je n'ai pas de pouvoir sur cette société. Je ne suis que Municipal, pas administrateur et ça c'est la réalité. M. Rochat, M. le Syndic, et tous nos autres municipaux, sont à la commune de Montreux et non membres de la société anonyme. Je ne vois pas comment je peux ordonner à M. Rochat et à la ville de Montreux d'aller chercher CHF 400'000.- au 2m2c. Soyons francs, clairs et précis. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que vous pouvez le voter, vous pouvez le refuser. De toute façon ça ne changera rien. Le préavis que nous avons voté en 2010, c'est ce qu'il prévoyait comme mécanisme, la Municipalité a été très maligne ce soir, je l'en félicite, elle a réussi. Voilà, je souhaitais être au clair avec le fait que vous l'acceptiez ou que vous le refusiez. L'amendement final ne changera strictement rien parce que je connais M. Rochat, il viendra avec d'excellentes nouvelles au mois de juin sur le 2m2c qui nous reversera la somme conformément au préavis de 2010 avec un bénéfice. »

M. Yanick Hess

« Merci Madame la Présidente, en cohérence avec ce que j'ai déjà dit en entrée, je vous propose de refuser cet amendement Municipal. »

M. Pierre Rochat

« Excusez-moi Madame la Présidente, je ne souhaite pas rallonger nos débats, j'aimerais, à la suite de la déclaration de M. Privet, attirer l'attention du conseil sur le fait que nous sommes engagés par un serment. Que l'on présente ce budget en toute bonne foi, tant en regard de la loi que de nos responsabilités. En l'occurrence vous avez argumenté en disant qu'il est possible de diminuer la subvention parce que, de toute façon, le centre de congrès aurait des disponibilités. En regard de cela, et en regard du préavis sur les flux financiers, c'est vrai qu'on peut constater ça il est raisonnable d'admettre qu'il y aura CHF 400'000.-, ou une somme de cet ordre-là, qui devrait nous être ristournée. Au même titre d'ailleurs que l'on sait que l'ASR ne dépense pas tout son argent, d'autres structures amènent aussi des ristournes. Ce contexte-là fait qu'il n'est pas déraisonnable de mettre CHF 400'000.- en recettes, qui diminuent d'autant le déficit. Je comprends le PLR qui, finalement persiste en disant qu'il suivra le budget, rien que le budget, tout le budget. Merci beaucoup, la Municipalité est très touchée! Cela dit, la Municipalité a déposé un « contre-amendement », qui est conforme à la réalité de CHF 400'000.- en recettes. Conformément à l'opposition qui a été faite précédemment, je pense qu'il faut

l'accepter. En regard des flux proposés dans le cadre du préavis de 2010, c'est le respect des règles de ce préavis voté qui autorise à ajouter ces CHF 400'000.- aux recettes. J'invite le Conseil à suivre la position de la Municipalité. »

La Présidente

« Je vais répéter ce que je vais faire voter à ce Conseil, Je précise que vous avez accepté l'amendement Municipal. Vous avez encore le choix de ne pas l'accepter et de voter la ligne budgétaire telle que présentée dans le préavis. Je vais opposer ces deux objets, ceux qui votent pour l'amendement municipal votent oui, ceux qui votent pour le budget initial votent non. »

Vote sur l'opposition des amendements

L'amendement municipal est accepté par 53 oui, 19 non, 16 abstentions, dans le budget présenté.

L'amendement suivant est déposé par Madame Menzi :
Compte 161.3803 : supprimer les CHF 43'000.-.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non et un commissaire s'est récusé.

M. Pierre Rochat

« Mon intervention sera très brève Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je peux comprendre le raisonnement de la CoFin dans son examen. Je me raccroche toutefois au fameux préavis sur les flux financiers. C'est en fonction de cette mécanique-là que le solde du compte d'entretien par rapport au budget doit amener CHF 43'000.- aux provisions. C'est le budget Municipal, je défends la position Municipale, au Conseil de juger. »

Vote sur l'amendement

L'amendement est accepté par 40 oui, 37 non, 12 abstentions.

Vote sur tout le chapitre 16 tel qu'amendé

Le chapitre 16 tel qu'amendé est accepté par 86 oui, 3 abstentions.

Madame la Présidente passe en revue les différents chapitres et sous-chapitre du budget et demande aux membres du Conseil de s'annoncer s'ils ont une question.

Reprise des pages 1 à 5 pour la fin

M. Pierre Rochat

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, j'informe l'assemblée qu'au terme de ce travail budgétaire, le déficit projeté et budgété de la commune est passé de CHF 2'838'300.- à CHF 2'352'200.-. Ce montant sera à vérifier en fonction des deux amendements à la baisse de charges de deux fois CHF 43'000.- environ et une augmentation de recettes de CHF 400'000.-. La Municipalité vous invite à accepter ce budget. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote (SOC), Présidente-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. D'approuver le budget communal ordinaire pour 2018, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (90 oui, 1 abstention).

8.3. sur le préavis No 21/2017 relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yves Depallens (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'approuver le budget 2018 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (80 oui, 1 non, 8 abstentions).

8.4 sur le préavis No 22/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'915'000.- au maximum pour l'aménagement de la Grande-Place à Clarens sous déduction d'une donation d'un montant de CHF 1'000'000.- et de CHF 1'761'000.- au maximum pour la requalification de l'espace public de la rue du Grammont et de l'avenue des Pléiades ainsi que la réfection de la partie Ouest de l'avenue Alexandre-Vinet. (Rapp : M. Michel Posternak) ;

Madame la Présidente

« Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture. La discussion est ouverte. »

M. Yanick Hess

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Clarens et Glion se ressembleront ils avec leur place ?

Dans les deux lieux, l'idée est centenaire.

Dans les deux lieux, des projets participatifs ont donné l'occasion aux habitants de s'exprimer.

Dans les deux lieux, la baisse du nombre de places de parc a fait réagir lors du dépôt du projet.

Dans les deux lieux, l'idée de tous se retrouver dans un lieu convivial est un moteur.

Pour le groupe PLR, nous accueillons avec bienveillance ce préavis de la place de Clarens. Nous espérons tout au moins qu'un équilibre des places de stationnement puisse être trouvé de façon intelligente, sans dénaturer le projet, afin que le généreux donateur de 1 million puisse voir prochainement l'aboutissement de cette place.

Il serait fort dommageable de trop demander, que l'entier du projet tombe à l'eau et que Clarens se retrouve comme Glion, sans place malgré les montants votés par le Conseil Communal. »

Mme Anne Saito

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, les Verts vont approuver avec bonheur ce projet et tiennent à souligner par la même occasion leur satisfaction que la Municipalité assume la réduction des places de parc en bordure de la plus grande place de Clarens qui va être aménagée. Nous nous réjouissons que la population clarense puisse profiter d'une belle place toute neuve et nous remercions le généreux donateur anonyme. »

M. Patrick Groguz

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Je déclare mes intérêts, je suis le Président de l'Association des Intérêts de Clarens.

Lors du Conseil Communal du 8 novembre dernier, je prenais la parole au nom de l'AIC pour féliciter les acteurs et me réjouir de la construction de la Grande Place au centre de Clarens.

Le 16 novembre 2017, lors de la séance de commission chargée de l'étude de ce préavis, je faisais partie des commissaires ayant refusé l'amendement déposé par Mme Geneviève Brunner, d'autoriser la Municipalité à supprimer 20 places de parc puisque ce projet avait été mis à l'enquête public et qu'aucune opposition n'avait été déposée.

Les diverses discussions et interpellations des habitants de Clarens qui ont suivi me poussent à croire que la population n'est pas au courant de ce qui est réellement projeté aux abords de cette Grande Place. L'article du 24 Heures du 8 novembre 2017 a clairement inquiété les habitants de Clarens par rapport aux suppressions des places de parcs.

Le comité de l'AIC a pris position concernant ce projet, notre Vice-Présidente, Mme Geneviève Brunner reviendra plus précisément sur ce point lors de son intervention.

A ce jour, j'ai obtenu plusieurs documents sur les anciens projets présentés à la population. J'ai également discuté avec des personnes ayant suivi les ateliers participatifs et séances d'information à la population. Selon leurs dires, le nombre de places de parcs supprimées ne correspondent pas entre les divers projets présentés.

Le projet initial de 2002 mentionnait clairement, sur les plans, la conservation de l'ensemble des places de parc sur les trois routes adjacentes au projet.

Néanmoins, il faut se rendre à l'évidence, il sera de plus en plus difficile d'obtenir, dans le futur, une place de parc devant son logement, pour chaque habitant d'un appartement au centre-ville. Je suis pour la limitation des véhicules dans les villes et leur parcage dans les P+R avoisinants. Mais ceci pour autant que le nombre de places de parc soit suffisant. Or, ceci n'est clairement pas le cas à Clarens.

Des solutions existent sur le P+R existant mais également par la mise en sens unique de certains tronçons de route et l'aménagement de places de parc en épis. Par exemple, un sens unique direction montant de la Rue du Grammont avec des places de parc en épis côté Est. Un sens unique à l'Avenue Alexandre Vinet entre la Rue du Léman et la Rue du Grammont avec des places en épis côté Lac. La suppression d'une des deux voies de circulation entre l'Avenue Jean-Jacques Rousseau et la Rue du Grammont permettrait une augmentation des places de stationnement également à cet endroit.

Je ne peux terminer mon intervention sans remercier la Municipalité et les services pour les démarches qu'ils ont entreprises par le passé avec la population par le biais d'ateliers participatifs. J'appuie également les démarches actuelles avec la Migros, la clinique CiC, les CFF pour le P+R de la Gare ainsi que les réflexions pour la réorganisation du P+R du Pierrier. L'augmentation de place de parcs de ces deux P+R est déjà nécessaire. Il est donc urgent de trouver des solutions pour une augmentation importante des places de stationnement à Clarens sans péjorer l'esthétisme de la place projetée.

Vous l'aurez tous bien compris, je reste impatient de voir se réaliser cet espace de verdure au centre de Clarens, mais opposé au projet tel que présenté avec la suppression des 52 places de parcs. »

Mme Geneviève Brunner

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à préciser que je ne m'exprime pas en tant que présidente du groupe PLR, mais bien en ma qualité de vice-présidente de l'Association des Intérêts de Clarens. Ce qui m'amène à déclarer une nouvelle fois mes intérêts.

En préambule, il me semble important de dire que l'Association des Intérêts de Clarens ne s'oppose pas à l'aménagement d'une Grand Place au centre de Clarens. Bien au contraire, le Comité de l'Association des Intérêts de Clarens s'est toujours mobilisé pour que Clarens ait sa Grand Place. Cependant, au vu de la situation déjà passablement tendue relative à la problématique du manque de places de parcage au centre de Clarens, le Comité de l'AIC s'oppose à l'unanimité à la suppression prévue des 52 places de stationnement qui bordent la Grand Place. Ceci d'autant plus que le Comité de l'AIC a récemment reçu une pétition qui a rassemblé 280 signatures en quelques jours. Ce texte exprime en quelques lignes le souci des habitants de Clarens. Je vous en donne lecture :

« Nous sommes des habitants de Clarens. Nous avons appris par la presse que la réalisation de la nouvelle place près de la Migros va provoquer la disparition de 52 places de parc pour les voitures. Comment vont faire les habitants du quartier pour continuer à parquer ? Il manque déjà beaucoup de places de parc en ce moment. Par notre signature nous demandons de pouvoir conserver ces places de parc dont nous avons besoin. »

Le comité de l'AIC relève que la Municipalité a fait part de son intention de compenser une partie des places de parc qu'elle a prévu de supprimer, notamment sur les P+R

du Pierrier, de la Gare de Clarens et de Chailly. Pour autant, ces propositions ne convainquent pas le Comité de l'AIC. En effet la solution du P+R de Chailly n'est pas pertinente pour une raison évidente, à savoir la distance ; le Pierrier n'offre pas une garantie suffisante en raison de sa forte occupation lors des nombreuses manifestations qui ont lieu à Montreux et à Clarens; le P+R de la gare semble à priori un peu moins problématique mais se trouve tout de même à une certaine distance non négligeable de la Grand Place et représenterait nécessairement un coût nouveau pour les usagers ou pour la commune. De plus ces différentes solutions éventuelles ne compensent pas la totalité des places dont le préavis prévoit la suppression.

D'autre part s'il est vrai que la mode consiste, à tort ou à raison, à chasser les voitures des centres-ville, celle-ci ne vaut pas pour Clarens. En effet, malgré ses 10'000 habitants et bien que la place se situe plus ou moins en son centre, Clarens reste avant tout un grand quartier d'habitation et qui plus est de forte densité. Si durant la journée, il est très difficile de trouver une place de parc, le soir cela devient impossible et représente un véritable problème pour les habitants du quartier. J'en veux pour preuve le grand nombre d'habitants en liste d'attente pour l'obtention d'un macaron de parcage. De plus, les parkings souterrains sont pleins, sans compter que la location d'une place de parc mensuelle représente un coût non-négligeable pour beaucoup de familles qui bien souvent déjà ont de la peine à boucler leurs fins de mois.

De ce fait, le Comité de l'AIC tient à préciser qu'il peut comprendre la démarche esthétique mais estime que les besoins réels et pressants des habitants de Clarens doivent primer. Ces derniers nous ont clairement fait connaître ce besoin de places de parc et le Comité de l'AIC souhaite que leurs voix soient entendues et prises en considération.

Voilà pourquoi, au nom du Comité de l'Association des Intérêts de Clarens, je dépose l'amendement suivant en vue de le soumettre au vote de votre Conseil.

Il s'agit d'ajouter aux conclusions du rapport un point 1a qui décide :

Amendement de Mme Geneviève Brunner :

«d'autoriser la Municipalité à supprimer au maximum 20 places de parc autour de la Grand-Place si nécessaire, en compensant la totalité des places supprimées dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens tout en maintenant le ratio actuel entre places de parcs payantes et places de parc avec macarons.»

M. Franco Meichtry :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe UDC ne soutiendra pas ce préavis, car il estime que les règles urbanistiques de base ne sont pas respectées. Par contre, les membres du groupe UDC sont prêts à soutenir l'amendement Brunner et seulement en cas d'acceptation de ce dernier, nous soutiendrons ce préavis.

Montreux possède sa Place du Marché, avec son parking, son marché couvert, sa place en dur, libre de toute construction qui se prête à merveille à toutes les activités dictées par un agenda bien rempli.

Clarens possède à nouveau sa grande place, certes amputée d'un tiers, place herbeuse, d'un usage beaucoup plus souple, très appréciée des habitants de Clarens et des villages environnants.

C'est comme ça, depuis la nuit des temps, chaque ville, bourg ou village possède sa place permettant d'organiser tous les événements traditionnels ou occasionnels pour le bien de ses habitants.

Il a suffi de l'article dans la presse « Clarens aura sa place du village rêvée depuis 2014 » pour que l'inquiétude et la désapprobation des habitants de Clarens se manifestent. Une pétition circule, certes elle manque de formel, mais quelle spontanéité, quelle citoyenneté, quel esprit d'appartenance à cette ville de dix mille habitants.

Le groupe UDC soutient cette pétition et informe l'Assemblée communale de sa teneur, un texte court mais exprimant un souci quotidien et récurrent :

« Nous sommes des habitants de Clarens.

Nous avons appris par la presse que la réalisation de la nouvelle place près de la Migros va provoquer la disparition de 52 places de parc pour les voitures.

Comment vont faire les habitants du quartier pour continuer à parquer ?

Il manque déjà beaucoup de place en ce moment.

Par notre signature nous demandons de pouvoir conserver ces places de parc dont nous avons besoin. »

A cette pétition, notre Conseil se doit de réagir. Le groupe UDC soutiendra l'amendement Brunner et alors le préavis. Dans le cas contraire, notre parti s'organisera pour que les besoins quotidiens de nos concitoyens soient respectés.

Cet amendement correspond à la demande du souverain ! Et pour rappel, nous sommes censés les représenter par notre Conseil.

Cet amendement est d'une très bonne logique et ne coûte pas plus cher aux contribuables montreusiens.»

M. Vincent Haldi

«Merci Madame la Présidente, le groupe ML votera ce préavis, la réalisation de la grande place de Clarens constitue un atout indéniable pour Clarens même si certains aspects esthétiques nous apparaissent très discutables, notamment en termes de mobilier urbain, apparemment les personnes âgées ne seront pas les bienvenues sur cette place puisqu'elles n'y trouveront pas de bancs confortables. Nous précisons que la majorité du groupe appuiera l'amendement de Mme Brunner. Nous sommes très étonnés que la Municipalité n'ait pas trouvé un arrangement en accord avec la Migros, ou avec la clinique Amida concernant les places de parc. En ce qui concerne la Migros, elle a conçu une réalisation à Clarens et a bénéficié de beaucoup d'avantages en termes d'urbanisme. Il est très étonnant qu'il ne puisse pas y avoir d'accord avec cette entreprise. Quant au P+R de Chailly, on s'étonne aussi de la suppression de ce type de places de parc. Y a-t-il une volonté de fournir des abonnés aux différents parkings communaux qui ont de la peine à trouver preneur ? »

M. Olivier Raduljica

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Le groupe socialiste voit avec plaisir cette étape du projet CLARENSEmble arriver à bout touchant après celle de la Maison de Quartier il y a déjà 2 ans. Comme le mentionne le rapport, attendu depuis près d'un siècle par les habitants de Clarens, l'aménagement de cette Grande Place viendra compléter l'offre d'infrastructures de détente et de divertissement à disposition de la population.

Notre groupe soutiendra à une large majorité l'amendement de Mme Brunner pour préserver une partie des places de parc autour de cette place. Nous comprenons la volonté d'éloigner les voitures du centre, mais ces places représentent des places de proximités très importantes pour les nombreux habitants qui ne sont pas propriétaires. De plus, les contreparties proposées sont loin de nous convaincre. Mettre quelques places au P+R de Chailly est-ce vraiment une proposition sérieuse ? Combien de

semaines par années le parking du Pierrier est-il fermé pour cause de manifestations? Nous comprenons les préoccupations des habitants qui s'expriment au travers de cette pétition et pensons que la proposition de la vice-présidente des Intérêts de Clarens est cohérente. »

M. Vincent Tschopp

« Merci Mme la Présidente, ce qui m'a frappé c'est qu'il m'a semblé que l'on parlait en commission, du P+R de Clarens. Je ne sais pas pourquoi tout le monde parle de Chailly, alors que c'est Clarens. Je trouve que tout le débat est faussé par rapport à ce point parce que si effectivement les gens s'imaginent qu'ils doivent aller parquer à Chailly, ça ne fonctionnera pas. Mais effectivement s'ils imaginent qu'ils doivent seulement aller parquer à la gare de Clarens, côté aval, certains seront même plus près de chez eux. Il est vrai que visuellement les voitures seront au même endroit et qu'on libérera un espace au niveau de la place qui sera d'un esthétisme certain. Je pense que c'est un détail qui fausse largement le débat ce soir. Il faut vraiment reprendre l'analyse et que chacun réfléchisse à ce qu'il veut parce que les places de parc non, elles ne sont pas supprimées à destination des 50 places, ce qui a été largement bien expliqué en commission. Je pense sérieusement qu'il faut re-réfléchir aux opposants ou à cet amendement pour se poser la question de l'emplacement de ce P+R qui sera, je le répète, à Clarens, et non pas à Chailly. »

M. François Cardinaux

« Madame la Présidente Mesdames et Messieurs les Municipaux, M. le syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Je fais référence au rapport du Conseil communal, page 5 sur 7, il y a la volonté d'utiliser un certain nombre de places du nouveau P+R de Chailly. C'est donc marqué dans le rapport, ce n'est pas une invention. »

M. Anthony Huys

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je faisais partie de cette commission, je voudrais mentionner que je comprends tout à fait M. le Président et Mme la Vice-Présidente de l'AIC. Si cet amendement passe, quelles seront les conséquences? La réalisation de ce projet va-t-elle être repoussée de deux-trois ans, y aura-t-il encore des coûts complémentaires? Je me rallie aussi à Monsieur le Municipal, comme M. Neukomm qui a certifié cela aussi. »

M. Tal Luder

« Madame la Présidente, je vais essayer de mettre d'accord mes deux préopinants, à la page 5 sur 7, on parle et du P+R de la gare de Clarens et du P+R de Chailly. »

Mme Anne Saito

« Merci Madame la Présidente, je veux juste souligner que nous avons abondamment parlé de ce sujet pendant la commission. Il me semble que M. Neukomm nous a assuré que le parking de la clinique n'était pas complètement occupé et qu'il y aurait peut-être aussi l'opportunité de trouver des places de parc à l'intérieur de ce même parking. C'est pour ça, que je vais voter contre l'amendement de Mme Brunner parce qu'il me semble qu'il y a des solutions pour trouver des places de parc qui ne sont pas très éloignées, voire très proches de la place où nous éliminons quelques places de parc. »

M. Christian Neukomm

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, la Municipalité vous remercie pour les éléments que les uns et les autres ont apportés à ce débat d'entrée en matière fort riche, ayant trait au projet de réaménagement de la Grande Place.

Sur la base desdits éléments, ainsi que des arguments et faits annoncés par l'un ou l'autre des partis ou intervenants de ce soir, la Municipalité vous informe qu'elle a pris la décision de ne pas combattre l'amendement Brunner.

En effet, les recherches d'opportunités afin de trouver de nouvelles zones de parcage dans le centre de Clarens s'avérant difficiles à garantir en très peu de temps. Elles nécessitent tout de même une nouvelle analyse fine des circulations d'une part, et, d'autre part, suite à la non-entrée en matière de la Clinique CIC de mettre à disposition des places de parc en soirée et le week-end pour les habitants de Clarens dans leur parking en ouvrage (selon un courriel reçu mardi matin), suivant en cela la position de la Migros quant aux mêmes non mises à disposition (ce qui a été reconfirmé en début de semaine), il ne nous reste effectivement plus que 2 potentiels : le P+R Clarens Gare (marquage de 24 places nouvelles) et du Pierrier (création d'une zone macarons destinée aux habitants de Clarens d'un potentiel approximatif de 20 places). Ces deux opportunités sont relativement faibles à proposer en remplacement des 52 places de parc qui vont disparaître aux abords de la Grand-Place... C'est trop peu, compte tenu des besoins avérés dans le centre du bourg.

De plus, la Municipalité est soucieuse de maintenir les excellentes relations tissées de longue date tant avec l'Association des intérêts qu'avec les habitants et commerçants de Clarens, auxquels ce projet est destiné. Il faut noter que cette problématique de perte de places de parc suscite de vives réactions, quand bien même le projet a été validé par deux fois, lors de deux enquêtes publiques conclues sans aucune opposition.

La Municipalité entend ces remarques et va procéder de manière à ce que ladite problématique ne vienne pas entacher le vote de ce préavis visant à la création d'une Grande Place conviviale, ouverte à tous et tant attendue par toute la population de Clarens depuis plus de cent ans. Elle est issue de la synthèse des réflexions des habitants lors de la tenue des ateliers participatifs du projet CLARENSsemble, et qui correspond à un très beau projet fédérateur. Il ne fait d'ailleurs nul doute, suite aux réactions entendues ce soir et tout au long de ces dernières semaines, qu'il convainc également votre autorité ainsi que les habitants de Clarens.

S'opposer à l'amendement, c'est en effet risquer de partager le Conseil communal et de donner à ce beau projet rassembleur des connotations négatives, ce qui nous paraît mal venu.

En ce qui concerne la suite des opérations, et si l'amendement Brunner est accepté ce soir, il s'agira de mener rapidement et sans désespérer les études qui permettront la compensation de ces places dans le centre de Clarens et aux abords de la place, de manière à répondre à cet amendement. Cela ne semble pas trop difficile à réaliser, et de plus à moindres coûts, pour un montant restant de compétence Municipale s'agissant des compléments à apporter (adoptions, soumissions, géomètre, marquage des places).

Il faudra procéder à une mise à l'enquête publique complémentaire d'un nouveau projet quelque peu remanié et ne concernant que les aspects des places de parc sur le pourtour de la place. Si tant est que quelques-unes soient encore nécessaires à ces endroits afin de compléter le dispositif, et tout en respectant la volonté de ne pas « encadrer » à nouveau la place de voitures sur les 3 côtés...

Un délai raisonnable de 4 à 6 mois sera nécessaire à la validation de cette nouvelle enquête, et sans opposition, les travaux pourraient ainsi commencer à la rentrée des vacances d'été pour une fin des travaux à l'automne 2019... C'est l'engagement à prendre pour que cette place se réalise en coordination et cohésion totale avec la population de Clarens. »

Mme Susanne Lauber Fürst

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nous venons de consulter sur internet le site Parkopédia qui parle du P+R à Clarens. Il aurait actuellement 47 places de parc gratuites la nuit un abonnement qui aujourd'hui coûte CHF 500.- à l'année et CHF 50.- par mois. Ce sont des sommes totalement raisonnables pour des places dans un centre-ville. Je m'imagine que ces informations sont correctes pour Parkopédia. Pour les places de parc supplémentaires qui sont prévues, vous avez parlé de 24, ces places seront-elles également CHF 50.- par mois qui est une somme raisonnable ou seront-elles gratuites avec un macaron ? Comment planifiez-vous la chose ? Peut-être que cela répond partiellement aux inquiétudes des habitants. »

M. Christian Neukomm

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je précise que, pour le P+R de Clarens-Gare, il s'agirait en fait d'une extension sur la partie ouest de la gare, qui correspondrait à un marquage nouveau de places de parc, situé sur les anciennes voies de délestage des voies de marchandises. Ceci se ferait en collaboration avec les CFF, qui ont d'ores et déjà donné leur aval, avec une mise à disposition moyennant des conditions à définir d'entente avec eux en respectant (c'est aussi une volonté des CFF) l'engagement de ne pas aller chercher de la concurrence de prix entre 2 ou 3 P+R sur la même zone. Il y aurait, dans le fond, le même principe de financement. Je rappelle, que s'agissant du petit hiatus sur le P+R de Clarens et au P+R de Chailly, l'explication vient de la cause suivante : la nouvelle politique de stationnement dont nous allons bientôt débattre au sein de la Municipalité nous donne l'envie de revoir les conditions d'attribution des P+R, en termes de distance entre le domicile et le P+R. A ce jour, il y a une trentaine de personnes qui bénéficient d'un P+R mais qui par exemple habitent Vevey et qui prennent leur voiture pour faire 4 km, se parquer à Clarens, puis prendre le bus pour faire un ou deux arrêts. C'est une pratique que la Municipalité souhaite abolir, pour laisser des places au P+R réellement utiles en faveur de gens qui viennent de loin. Cette diminution du nombre d'abonnements pourrait faire l'objet d'une privatisation, d'une zone qui serait protégée pour du parcage unique et simple. Il y a aussi la volonté d'utiliser maintenant le P+R de Chailly qui fonctionne mais qui n'est pas encore plein. Pour ce dernier, il y a un vrai potentiel de développement avec des lignes de bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe. Une partie des utilisateurs du P+R de Clarens pourrait d'ailleurs être réacheminée sur le P+R de Chailly. C'est peut-être ce qui a créé une mauvaise compréhension. »

M. Tal Luder

« Madame la Présidente, je remercie M. le Municipal Neukomm pour les bonnes nouvelles et les compléments d'information et j'aimerais avoir une précision. Si je comprends bien à présent, nous n'allons pas pouvoir maintenir les 52 places mais, en suivant l'amendement, s'il passe, il y aura un maximum de 20 places, ceci a été déterminé pour le centre de Clarens. La Municipalité va-t-elle quand même aller vers

les mesures de compensation citées à la page 5 en plus de ces places du centre-ville ? Etant donné que, par exemple, à la rue de l'Abeille, l'envers de la gare, il y a déjà des problèmes de stationnement alors que des places de parc n'ont pas encore été supprimées? »

M. Christian Neukomm

« Je précise que, si l'amendement Brunner est validé ce soir, les 32 places que l'amendement souhaite seront réintégrées dans le projet. Mais sans pour autant renoncer à élaborer et à développer les deux postes qui ont été cités soit le P+R de la gare de Clarens ou la mise à disposition sur la zone du Pierrier des zones de parc. Au final, si tout se passe bien, cela constituera un plus en termes de places de parc sur Clarens. »

Mme Irina Gote

« Madame la Présidente, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, pour ma part, je tiens à féliciter la Municipalité pour cette déclaration. Je suis très heureuse de constater qu'elle est très à l'écoute des habitants de Clarens, de leurs préoccupations et de leurs besoins. Je suis heureuse de constater qu'elle privilégie le bien-vivre ensemble à l'esthétique donc je remercie la Municipalité. »

M. Bassam Degerab

« Madame la Présidente, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. J'ai décidé de prendre la parole car j'habite Clarens. J'ai aussi une voiture, cela fait depuis 2006 que je vis à Clarens et je constate que la problématique des voitures ne fait qu'augmenter. Il faut être honnête, les habitants de Clarens ont de plus en plus tendance à avoir plus qu'un seul véhicule et même, si pratiquement tous les bâtiments ont des places de parc souterraines ou des parkings internes, le fait qu'il y ait un certain nombre de places qui vont manquer ne vient pas du fait qu'il n'y a pas assez de places, mais plus le nombre de places de parc augmente, plus le besoin va augmenter à Clarens parce que les habitants ne veulent pas renoncer à ce confort-là. Je faisais partie de ces personnes. Parfois je tournais en rond pour trouver une place de parc, pas parce qu'il n'y en avait pas en interne mais simplement parce que j'avais une 2^{ème} voiture. A partir du moment où j'ai renoncé et trouvé d'autres voies, la problématique a été réglée. Accepter l'amendement Brunner, signifie repousser la date de la mise en construction de cette place que tout le monde attend. M. Neukomm rappelle qu'un nouveau préavis devrait nécessairement être proposé. Il vient de dire qu'il y a une mise à l'enquête, il est clair que le projet va être retardé. Avec la construction de l'EMS de l'ancien immeuble Béard, il y a des places qui ont été supprimées parce qu'il y a des travaux, les gens de Clarens se sont adaptés et personne ne s'est plaint. C'est vrai qu'il va manquer 15 places d'écart. La Municipalité, comme par le passé, si c'est possible et nécessaire remettra des places de parcs. Je voterai contre cet amendement. J'habite à Clarens et pourtant je tiens plus à la place de Clarens qu'au parking. »

M. Alain Imhof

« Je vous remercie Madame la Présidente, juste pour préciser, il me semblait avoir compris de la part du remarquable Municipal M. Neukomm que la prolongation du délai ne serait que de 4 à 6 mois. En fait c'est un faux débat que M. Degerab entame sur cet amendement ce soir. D'abord je souligne la solidité de la Municipalité de

prendre acte des désirs populaires d'avoir des places de parc en suffisance dans cette agglomération. Je pense que cet amendement est vraiment idéal pour faire favoriser la prise en considération de ce rapport et de ce préavis. Je vous invite à approuver l'amendement de Mme Brunner. »

M. Vincent Tschopp

« Je vous précise que c'est effectivement 4 à 6 mois, s'il n'y a pas d'opposition. »

Amendement de Mme Geneviève Brunner :

1a. d'autoriser la Municipalité à supprimer au maximum 20 places de parc autour de la Grand-Place si nécessaire, en compensant la totalité des places supprimées dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens tout en maintenant le ratio actuel entre places de parcs payantes et places de parc avec macarons.

Mme Anne Saito

« Madame la Présidente, je ne vais pas accepter un tel amendement car je ne sais pas ce que veut dire, « dans un périmètre raisonnable ». Qu'est-ce que ça veut dire ? Au final rien. Je comprends que les gens ne veulent pas aller jusqu'au P+R de Chailly mais j'aimerais bien que ce périmètre soit déterminé de manière plus tangible. »

La Présidente

« Je précise dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens. Je vais soumettre cette amendement au vote, le vote est ouvert. »

Vote sur l'amendement de Mme Geneviève Brunner

L'amendement est accepté par 69 oui, 16 non, 6 abstentions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions, amendées :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la Grand-Place à Clarens et de requalification de la rue du Grammont et de l'avenue des Pléiades ainsi que la réfection de la partie ouest de l'avenue Alexandre-Vinet ;
- 1a. d'autoriser la Municipalité à supprimer au maximum 20 places de parc autour de la Grand-Place si nécessaire, en compensant la totalité des places supprimées dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens tout en maintenant le ratio actuel entre places de parcs payantes et places de parc avec macarons ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'676'000.00 au maximum ;

3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs », après déduction de la donation d'un montant de CHF 1'000'000.00 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées à la majorité (87 oui, 1 non, 3 abstentions)

Mme Geneviève Brunner

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Au nom du Comité de l'Association des Intérêts de Clarens, je tiens à remercier la Municipalité d'avoir non seulement entendu les habitants de Clarens mais aussi de s'être engagée à répondre favorablement à leur demande en maintenant le nombre de places actuelles. Je me réjouis que cette grande place puisse se faire, elle sera sans doute un lieu extrêmement convivial. »

8.5 sur le préavis No 23/2017 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table « ITTF Europe Top 16 Cup », à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 et à porter au budget des années 2019 et 2020. (Rapp : M. Roland Rimaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Roland Rimaz

« Madame la Présidente, je souhaite juste signaler un défaut technique dans mon rapport puisqu'au terme de ce rapport il ne figure pas une conclusion telle que présentée par le préavis Municipal. Je vous prie de m'en excuser. Selon les résultats, je relirai les conclusions en page 8 du préavis. »

La discussion est ouverte.

M. Angelo Giuliano

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe PLR est favorable à l'accueil d'événements sportifs d'envergure à Montreux, événements qui confèrent à la commune une image positive et dynamique. Les exemples récents tels les championnats d'Europe d'escrime en 2015 et de taekwondo en 2016 ont montré que la capacité de la commune à héberger des compétitions majeures est reconnue au niveau international. La subvention objet du présent préavis

visé à soutenir l'organisation d'un tournoi européen de tennis de table à Montreux en 2018, 2019 et 2020. En marge de cette compétition, un forum réunissant les représentants des 266 clubs de Suisse se tiendra dans un hôtel montreuisien. Les retombées médiatiques et économiques sont évidentes et contribueront à accentuer la vocation sportive de la ville de Montreux. Le comité d'organisation mandaté pour l'organisation des trois prochaines éditions de ce tournoi est composé d'une équipe expérimentée et motivée. Sa volonté est d'implanter cette compétition d'importance à Montreux pendant cette période. Et éventuellement plus longtemps en cas de succès. C'est pourquoi le préavis porte sur l'attribution d'une subvention sur trois années. Ce qui permettra à la Municipalité, selon son appréciation en fonction du bilan de la première édition, en accord avec la règlement sur l'attribution des subventions communales et bien sûr sur l'étroite surveillance de la CoFin et de la CoGest, cela permettra donc à la Municipalité d'octroyer un soutien aux organisateurs pour deux années supplémentaires et cela sans devoir passer par un nouveau préavis porté devant cette assemblée et sans devoir ainsi entamer une partie de ping-pong avec le Conseil. L'amendement proposé en commission visant à limiter la subvention à la seule année 2018 est à notre avis au mieux inutile au pire dangereux. Car il instaure un climat de méfiance de principe. Vis-à-vis du comité d'organisation qui a besoin de garanties dans la durée pour obtenir d'autres subventions ou l'appui de nouveaux sponsors. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous invite à refuser l'amendement en question et accepter les conclusions de ce préavis sans modification. »

M. Christophe Privet

« Madame la Présidente, les propos de mon préopinant étaient intéressants à plusieurs titres et je souhaite lui répondre. Il me semble que le sport, la culture et toutes autres activités, conviennent à tout le monde. Je ne crois pas que ce soit une exclusivité PLR de vouloir défendre les manifestations d'ordre internationales. Preuve en est, c'est aujourd'hui que je suis devenu un grand fan du Volley Master parce que cette manifestation, par les documents reçus, nous a permis de constater, qu'elle est parfaitement bien gérée et que l'on peut se faire une idée sur les bilans de plusieurs années. Pour revenir au ping-pong, il a été question de manque de confiance au sein du comité, que cela ne serait pas possible d'organiser la manifestation, que c'est une grande manifestation internationale. Je rappelle qu'il y a juste 32 concurrents. ML et mes collègues de commission n'ont pas du tout été opposés à ce qu'un essai soit fait avec cette manifestation. Pour preuve, nous avons accepté le préavis avec un amendement pour une année. Pourquoi souhaitons-nous faire notre travail? Parce que dans le rapport de la sous-commission de la CoFin pages 4 et 5, que je vous invite à relire, il est indiqué que les subventions ne sont pas toujours gérées comme elles devraient l'être. Pour revenir à la problématique du ping-pong, il y a déjà eu un élément qui est ressorti du rapport, le groupe politique UDC ayant demandé les comptes des deux dernières années. La Municipalité a écrit un e-mail dans lequel elle nous disait que ce n'était pas la même association, que juridiquement ils étaient séparés, raison pour laquelle nous ne pouvions pas obtenir ces deux années de comptes. La sous-commission a pris note, mais qui retrouve-t-on dans le comité? Et bien les mêmes personnes qui étaient dans l'ancienne association et qui n'ont pas pu nous donner les comptes. On continue encore à avancer dans le dossier, tout en mettant la pression dans la commission et nous apprenons qu'il y aura peut-être 10'000.- de plus. Il reste 10'000.- que l'ancienne association va verser à la nouvelle, alors qu'il nous avait été expliqué qu'il n'y avait pas de relation juridique entre l'une et l'autre. La réponse n'a peut-être pas convaincu tout le monde, peu importe. S'ensuit

après avoir fait une analyse de ce préavis, que tout se passe quasiment dans un seul et unique hôtel et bien entendu un hôtel de grand luxe. Ceci encore une fois ne me pose aucun problème, les organisateurs qui veulent aller dans un 2 étoiles ou dans un 5 étoiles ça m'importe peu. Ce qui m'inquiète, par contre, c'est que la ville pourrait donner une subvention de CHF 150'000.- au total en ayant pas eu entre-deux un bilan de la manifestation. Qui d'entre vous a un bilan de la dernière manifestation que nous avons votée ? Personne. Sommes-nous arrivés aux chiffres, avons-nous obtenu ce qu'on attendait, je n'en sais rien et vous non plus. En l'occurrence comme c'est noté dans le rapport, des personnes se sont posées des questions, «ce sont des hôtels de grand luxe etc. ». Une bonne partie des sponsors part dans ces hôtels et ne financera même pas la manifestation en soi. Ce que l'on a dit en commission, n'est pas de la méfiance tel que vous cherchez à le faire entendre. C'est juste que cela fait plusieurs fois qu'en terme de subvention, il y a des problèmes. Depuis trois ans que la CoFin demande à pouvoir gérer un peu ce problème, c'est pas le cas. L'amendement de CHF 50'000.- dit en substance, cette année allez-y vous avez notre confiance et l'année prochaine vous ferez comme tout le monde un rapport, vous fournirez vos comptes et vous reviendrez devant une commission du Conseil communal. Vous y développerez vos arguments afin d'obtenir une subvention qui, cette fois-ci, pourrait aller jusqu'à 3 ans. Cela me semble important de que ces éléments soient précisés, ce n'est pas une histoire de méfiance c'est pour faire avancer un peu le dossier. Encore une fois, nous sommes la seule ville à accorder trois ans de subvention. Pour le canton c'est une année, vous devez retourner au canton après une année avec vos comptes, votre rapport, etc. et recommencer le processus. Encore une fois le canton et les autres institutions financent pour une année et nous Montreux nous finançons pour trois ans. Pourquoi cette façon de faire ? Je vous invite par soutien avec les travaux de vos commissaires de la CoFin à accepter l'amendement de la commission pour fournir à cette manifestation la possibilité de se tenir normalement et par la suite le Municipal reviendra en commission pour faire une réévaluation. »

M. Olivier Raduljica

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe socialiste soutiendra l'amendement de M. Privet, à une quasi majorité. Il nous semble important que nous puissions nous déterminer, s'agissant d'un premier tournoi de tennis de table à Montreux, au-delà de la première édition sur la base de données consolidées. »

Mme Bibiana Streicher

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, j'ai fait partie de cette commission mais j'aimerais quand même signaler que nous n'étions pas tous d'accord sur les propos de M. Privet. Personnellement je ne soutiens pas cet amendement. Je trouve important que ce genre de manifestation puisse aller de l'avant. »

M. Caleb Walther

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord la Municipalité salue le très bon accueil qui est fait à ce préavis, constaté à la suite de la lecture du rapport de la commission et après l'écoute des propos tenus ce soir. Il n'y a aucune contestation, mais, au contraire, une compréhension parfaite sur la pertinence de pouvoir accueillir à Montreux un tournoi de tennis de table de cette importance. Je crois que cela mérite d'être salué et c'est d'ailleurs bien là la priorité.

Sur le préavis en lui-même, je tiens à rappeler que, c'est un hôtel haut de gamme qui hébergera la majorité des personnes présentes. Du fait que le tournoi se déroulera dans une période creuse, l'hôtel a fait des offres tout à fait attractives sous forme de sponsoring ; c'est aussi pour cela que, globalement, le bilan financier pour les organisateurs est bon. A relever qu'une partie des personnes, soit celles qui viennent pour les délégations lors du congrès des fédérations paieront leur hébergement elles-mêmes.

De plus, quand on dit qu'il n'y a qu'à Montreux que les subventions sont votées sur trois ans, ce n'est que partiellement vrai. Pour rappel, (cela a d'ailleurs été dit en commission) par exemple à Lausanne, il n'y a quasiment aucun préavis, pour des subventions de ce type-là. Le seul préavis déposé lors de la dernière législature, pour le sport, c'était Gymnestrada avec une subvention de CHF 500'000.-. Les autres subventions ont éventuellement été traitées dans le cadre du budget, mais en aucun cas de manière aussi transparente que ce qui est fait à Montreux, avec un préavis qui explique en détail le projet ainsi que le budget de la manifestation.

Je me permets de revenir sur l'amendement de la commission : la Municipalité, évidemment, incite le Conseil à ne pas l'accepter. Pourquoi ? Certains disent ne pas avoir reçu les documents demandés, notamment les comptes des dernières éditions. C'est quelque chose que j'assume à titre personnel. Pourquoi ? Lors de la dernière séance, la demande de M. Tal Luder était de pouvoir comparer les précédents résultats financiers de la manifestation qui s'est déroulée à Lausanne avec la future édition 2018 à Montreux. Or, étant entendu que ce sont deux tournois, certes organisés par des personnes identiques, mais d'ampleur totalement différente, avec, à Lausanne, un budget deux fois plus petit et un autre statut au niveau européen, il apparaissait peu pertinent de transmettre ces documents et de lancer la comparaison. Il semblait nécessaire de pouvoir expliquer ces éléments en commission, plutôt que de transmettre ces documents, avec le risque qu'ils soient analysés de manière erronée.

Sur le fond, si cet amendement est accepté, l'important pour la Municipalité est d'avoir pu soutenir déjà la première édition de ce tournoi. Cela pose au surplus une question que l'on qualifiera de « technique » pour la Municipalité : à quel moment peut-elle déposer le nouveau préavis ? Est-ce que c'est suite aux comptes 2017 ou est-ce qu'il faut attendre le budget que l'équipe de bénévoles aura établi après avoir « relancé la machine » et, dans ce cas-là, arriver de nouveau un peu tard en cours d'année ? C'est une question qui se posera en Municipalité et ce n'est au demeurant pas le plus gros problème.

Simplement, avec une subvention pour 3 ans, les organisateurs font le travail comme ils s'y sont engagés et font en sorte que le tournoi se déroule normalement, dans une certaine sérénité, notamment en dialoguant avec les sponsors et les fournisseurs. Et c'est vraiment parce que la Municipalité reconnaît que ce tournoi est pertinent qu'il lui semble juste d'accorder cette facilité aux organisateurs. Il revient encore en détail sur cette visibilité sur trois ans en précisant qu'il est faux de dire qu'on signe un chèque en blanc : vous le savez, la Municipalité analyse année après année les subventions. Il n'y a aucune subvention qui est promise parce qu'elle figure au budget. Pour l'anecdote, je dirais à M. Privet qu'il faut lire le rapport de la CoFin dont vous avez voté les conclusions. Je me permets de citer, bien que n'ayant pas en entier l'extrait du rapport de la sous-commission qui a examiné les budgets consacrés aux sports, « qui relève l'excellente tenue du dossier de subvention par le service de M. Caleb Walther. » C'est signé par M. Christophe Privet. Nous invitons le Conseil à ne pas

soutenir cet amendement et à voter pour les 3 ans à venir sachant que la Municipalité et l'Office du sport feront leur travail d'analyse des subventions. »

M. Tal Luder

« Merci Madame la Présidente, je voulais juste revenir sur les propos de notre Municipal, je pense que ce n'est pas à vous d'interpréter le fait que la demande des commissaires est pertinente ou non. Des documents sont demandés et on les obtient ou pas. Si ce n'est pas pertinent de discuter, il faut venir en commission avec et expliquer pourquoi. Mais pas venir au dernier moment en disant que finalement c'est possible. Ainsi il n'y aura plus ce cas de figure. »

M. Christophe Privet

« Merci Madame la Présidente, force est de constater M. le Municipal que la mauvaise foi ne vous étrangle pas. »

Mme la Présidente interrompt M. Privet et lui demande de retirer ces propos.

M. Christophe Privet

« Avec plaisir Madame la Présidente, si ce n'est que j'attends de Monsieur le Municipal Walther un minimum de respect pour les travaux que font les miliciens en semaine et pour lesquels ils doivent prendre congé. Pour le rapport de la sous-commission, il est signé Laurence Sierro, Christine Menzi et Christophe Privet, c'est le premier des points. Le deuxième des points, M. le Municipal je vous rappelle qu'il y a eu un problème avec les chiffres pour la location des skis scolaires, c'est marqué dans le rapport de la CoFin. Troisième point, nous n'avons contrôlé que trois dossiers chez vous alors que CT a eu droit à un contrôle un peu plus poussé. Ceci étant, M. le Municipal, M. Luder vient de me couper une partie de l'herbe sous les pieds, à savoir qu'effectivement ce n'est pas tout le temps à la Municipalité de décider ce qu'elle veut remettre. Les commissaires ont fait des demandes extrêmement précises, qui n'ont pas été transmises. En ce qui concerne la date à laquelle cette manifestation rendra ces comptes, la Municipalité devra revenir auprès du Conseil vous le savez il en a été fait mention en commission. Je vais le rappeler encore une fois, cette manifestation se passe en début d'année, ils ont en tout cas 8 mois pour pouvoir faire leurs comptes et leur rapport. Preuve en est, c'est que le rapport de la dernière manifestation que nous avons soutenue, le trail, vous est arrivé, 3 à 4 semaines après la manifestation avec les comptes, etc. C'est la preuve que quand un organisateur veut et souhaite, continuer à être soutenu, il est capable d'apporter les documents. Je vous rappelle que de toute façon cette manifestation, comme toutes les autres qui sont subventionnées par le canton, doit fournir le rapport et les comptes en temps et en heures, si le délai n'est pas respecté il n'y a plus de subvention. S'ils peuvent donner ces documents au canton, ils peuvent aussi les donner à la ville de Montreux. En dernier recours, comme vous l'avez dit, il resterait éventuellement la commission de gestion. Fait qui a été rappelé au tout début par mon collègue PLR lorsqu'il a fait son intervention. »

M. Caleb Walther

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Je remercie Monsieur Privet d'avoir retiré ses propos car je n'ai fait que citer un document, dont je n'ai sous les yeux qu'une photo. Je ne vois pas ce qu'il y a de pertinent à évoquer le travail d'un milicien. Je lis un document d'une sous-commission

de la CoFin qui relève que la gestion des subventions a été excellente. M. Privet parle d'une autre question : effectivement comme cela figure dans le rapport de la CoFin, M. Julien Chevalley était en vacances et nous n'avons pas pu donner des précisions sur une question, qui n'était pas annoncée, sur la quantité de skis qui étaient propriété de la commune. Mais sur les subventions, je ne faisais que lire le rapport de la sous-commission qui était signé, notamment, par M. Privet. Je rappelle au surplus que la Municipalité et ses services feront de toute façon une analyse et qu'elle respectera, le règlement des subventions : si les documents demandés ne sont pas fournis, ces subventions ne seront pas versées. Cela même si le Conseil communal refuse l'amendement et vote le soutien à la manifestation pour trois ans. A ce stade, je veux juste préciser qu'après les comptes d'une manifestation, le budget de l'édition suivante peut venir très vite ou seulement après que l'équipe de bénévoles a « relancé la machine » peu avant l'année suivante. Vous savez que d'organiser une première édition est souvent différent que d'organiser les suivantes : c'est pour ça qu'après réflexion et je m'excuse de me répéter « la priorité pour la Municipalité, en proposant cette subvention sur trois ans, c'est de faciliter la vie des organisateurs et bénévoles, notamment en contactant les sponsors et les autres personnes qui s'investissent en sachant qu'il y a déjà une certaine visibilité. »

Amendement de Christophe Privet

1. d'octroyer en 2018 une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table « ITTF Europe Top 16 Cup » ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 50'000.- au budget 2018 sur le compte No 170.3653 « subventions » ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

Vote sur l'amendement

L'amendement est refusé par 39 oui, 42 non, 9 abstentions.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. Roland Rimaz (SOC), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'octroyer en 2018, 2019 et 2020 une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table «ITTF Europe Top 16 Cup » ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 50'000.- au budget 2018 sur le compte No 170.3653 « subventions » ;

3. de porter un montant de CHF 50'000.- sur le compte No 170.3653 «subventions» des budgets 2019 et 2020 ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (64 oui, 11 non, 14 abstentions).

- 8.6 sur le préavis No 24/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'246'500.- au maximum pour le renouvellement de dix véhicules utilitaires, trois machines diverses, deux remorques de transport et l'acquisition d'un nouveau tricycle électrique et d'une nouvelle remorque de transport par prélèvement sur provision pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp. : M. Olivier Muller).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Müller (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler dix véhicules utilitaires, trois machines diverses, deux remorques de transport et à acquérir un tricycle supplémentaire électrique et une nouvelle remorque de transport, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'246'500.00 au maximum à comptabiliser sur le compte 9146.1330;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de couvrir partiellement l'amortissement de l'achat des véhicules par le solde du compte No 9281.800 "Renouvellement de véhicules";
6. d'amortir le solde du renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules (3313);

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (78 oui, 1 abstention).

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 25/2017 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'400'000.- en faveur de la FACEME, Fondation pour l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs, en vue de consolider leur crédit hypothécaire et d'une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 et prélèvement de CHF 290'000.- sur le fonds Kümmer pour la petite enfance.

Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mardi 9 janvier 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mme Tanya Bonjour, Sandra Genier Muller, Anne Duperret, MM. Nicolas Büchler, Florian Chiaradia, Florian Despond, Daniel Meillaud, Olivier Muller, Roland Rimaz.

Mme Geneviève Brunner :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Le groupe PLR estime que ce préavis est une belle opportunité permettant d'une part de réaliser des économies puisque le montant économisé n'aura pas à être subventionné et d'autre part de soutenir cette Fondation d'utilité publique qui répond aux besoins des familles et de la collectivité. »

9.2 No 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.- au maximum pour la réfection de la rue des Fontaines à Chailly.

Date de la commission chargée d'examiner cet objet : lundi 15 janvier 2018 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Anne-Céline Jost, Jessica Ruedin, MM. Ihab Al Jundi, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Pablo Menzi, Silvano Pozzi, Lionel Winkler

M. Christian Bécherraz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je précise que la réunion de la commission aura lieu le lundi 15 janvier à l'avenue de la Gare à la villa Mounsey.

M. Olivier Blanc

Madame la Présidente, je crois que c'est la première fois que dans un préavis la Municipalité évoque une zone de rencontre quelque part dans la commune. C'est un grand progrès et ça me fait plaisir de le signaler.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET POSTULATS

Nous avons reçu une motion, FET 2.0 qui sera développée le 7 février 2018.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Florian Chiaradia : « Chernex : Quelle attention portée aux usagers du MOB ? »

Depuis maintenant deux ans et demi, Chernex a la chance de bénéficier des services d'une boulangerie de qualité, installée dans l'ancien espace dévolu aux voyageurs du bâtiment de la gare du MOB. Si cet établissement apporte un plus apprécié dans le village, il n'en prive pas moins les usagers du chemin de fer d'une salle d'attente d'autant plus appréciable qu'elle était vaste, chauffée... et que les trains du MOB ont la fâcheuse réputation de ne pas être à l'heure.

De cette conséquence malheureuse, le MOB semblait en avoir conscience : on apprenait par le biais du Régional du 9 décembre 2015 qu'une construction de remplacement était alors envisagée pour début 2016.

Or, deux ans plus tard, force est de constater que ces promesses ne se sont pas concrétisées.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité ?

- Comment la Municipalité s'est-elle impliquée dans cette affaire ?
- A ce jour, ce projet est-il toujours d'actualité ? Si non, pourquoi ? Si oui, la Municipalité est-elle en mesure de donner des détails sur la procédure, le calendrier et le projet envisagé ?

M. Christian Neukomm

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. La Municipalité est entrée en matière le 23.11.2017 pour autoriser la pose d'une salle d'attente provisoire sur le quai de la gare de Chernex, alors que, formellement, le cadre légal en vigueur (PPA « Fin du Bochet ») empêche toute construction en ce lieu (aire de liaison véhicules). Cette autorisation a été délivrée pour la saison d'hiver 2017-2018 et pourrait être renouvelée si nécessaire.

L'autorisation est en cours de rédaction et la salle provisoire va être posée dans la foulée.

Le MOB considérera les besoins en salle d'attente dans le cadre du projet de réfection des quais par rapport à la LHand (d'ici à 2025) ; il inclura, cas échéant, une salle

d'attente dans son projet ou fera à nouveau usage de la salle occupée actuellement par la boulangerie, si celle-ci devait ne plus être ouverte. »

Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la possible application du Règlement européen de protection des données de la commune de Montreux.

M. Alexandre Staeger

« Madame la Présidente, mesdames, messieurs. Je souhaite développer mon interpellation au prochain conseil de façon à laisser du temps pour le moment convivial que vous avez eu l'amabilité de prévoir à la fin de cette séance. Sachant que de toute façon je n'aurais pas pu obtenir des réponses aujourd'hui, mon but était que la Municipalité se penche dès maintenant sur le problème. M. le Syndic m'a assuré que ce serait fait, donc pour l'instant cela me convient. Je développerai cette interpellation en février. »

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme la Présidente Catherine Buchet

« Pour ma part je souhaite dire un mot à M. Marcel Lacroix chef de la voirie, qui va nous quitter, je crois bien que c'est la dernière fois que nous conseillers communaux nous le voyons dans cet hémicycle.

Cher Marcel,

Si tu es d'accord, je propose que tu viennes vers nous et que tu fasses face à l'Assemblée.

Je crois bien que c'est la dernière fois que tu participes en tant que chef de service à ce conseil. Même si ton départ est prévu pour fin février, pour le Conseil communal incorpore, c'est sûrement la dernière occasion aujourd'hui de te remercier pour tout ton travail.

Bien évidemment, entouré d'une équipe compétente, mais c'est à toi aujourd'hui que vont ces quelques mots.

T'ayant connu sur le tard, je ne suis pas très bien placée pour faire un long discours. Je suis arrivée quelques années après ta prise de fonction en 2008, précédemment actif en tant que garde-forestier de notre commune.

Par contre, tu as toujours été très actif et impliqué dans de nombreuses sorties de notre Conseil. D'après mes sources, non seulement le plan A était communiqué, mais tu avais toujours dans ta manche un plan B, au cas où.

Bon vivant, toujours de bonne humeur, accueillant envers ceux qui ne te connaissent pas, tu as fortement imprégné le service que tu as conduit par ta personnalité. Ta relève est assurée, tu peux donc partir tranquille.

Et oui, aujourd'hui tu nous quittes pour mettre justement tes compétences d'organisateur au service d'une autre grande cause, la Fête des Vignerons. Ils ont su t'allécher par le nouveau défi que tu vas devoir relever et tu as raison d'en profiter. Et puis, tu auras peut-être aussi le temps de voyager, à la recherche continuelle de ses vieilles tronçonneuses que tu affectionnes en les collectionnant. Mon petit doigt m'a dit que tu en avais presque autant que les membres de ce conseil, impressionnant. Il me tarde d'en apprendre un peu plus au hasard d'une rencontre. Et puis, peut-être que plus chez toi, ton troupeau errera moins dans le village !

Bref, Cher Marcel, au nom du Conseil communal que je représente, je te souhaite une pré-retraite active, en santé, remplie de bonheur et de nouvelles expériences.

Applaudissements de la salle

Autres objets, la discussion reste ouverte.

M. Tal Luder

«Madame la Présidente, je parle en tant que membre de la sous-commission technique de la CCO, donc du site du Conseil, pour ceux qui auraient eu des soucis de rapport avec une police trop petite, je les invite à m'expliquer comment ils ont fait afin que je puisse transmettre au support l'ouverture d'un ticket ou corriger ce bug dans le système. »

Mme Geneviève Brunner

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR tient à remercier Patrick Aubort pour son engagement politique et citoyen non seulement au sein du parti Libéral-Radical où il a été au fil des années : conseiller communal, puis président du PLR Montreux mais également pour son engagement au sein de notre conseil où il s'est investi dans de nombreuses commissions permanentes et ad hoc.

Au fil des ans, Patrick s'est toujours montré disponible, prêt à venir en aide et n'a jamais compté ses heures. Sympathique et empathique, toujours soucieux de son prochain, il a su mériter la confiance et l'amitié de tous.

Vous qui êtes membres de ce Conseil, vous savez à n'en pas douter que Patrick a toujours été au service des autres et de sa commune, et nous savons qu'il continuera à le faire au travers de ses nouvelles fonctions de chef de service des espace verts et de la voirie. Nous lui souhaitons donc plein succès dans ses nouvelles fonctions et nous réjouissons déjà de le retrouver lors de certaines commissions en rapport avec son nouveau poste.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente

« Il est 21h 35, je lève la séance et attend tous les conseillers et conseillères à l'agape qui suit dans l'extension. Je vous souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année. »

La prochaine séance aura lieu le 7 février 2018, 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente :

La secrétaire :

Catherine Buchet

Anne-Claude Pelet